



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des relations avec les citoyens**

Le mercredi 20 avril 2011 — Vol. 42 N° 7

Étude des crédits du ministère de la Famille et
des Aînés (4): volet Aînés

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles	50,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture et de l'éducation	100,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des relations avec les citoyens	25,00 \$
Commission de la santé et des services sociaux	75,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des relations avec les citoyens

Le mercredi 20 avril 2011 — Vol. 42 N° 7

Table des matières

Aînés	1
Discussion générale (suite)	1
Document déposé	6
Adoption des crédits	18
Adoption de l'ensemble des crédits	18
Documents déposés	18

Intervenants

M. Claude Cousineau, vice-président
M. Germain Chevarie, président suppléant

Mme Marguerite Blais
Mme Lisette Lapointe
M. Norbert Morin
M. Michel Pigeon
M. Amir Khadir

* M. Sylvain Gagnon, ministre de la Santé et des Services sociaux

* Témoin interrogé par les membres de la commission

Note de l'éditeur: La commission a aussi siégé en après-midi pour l'étude des crédits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.

Le mercredi 20 avril 2011 — Vol. 42 N° 7

Étude des crédits du ministère de la Famille et des Aînés (4): volet Aînés*(Onze heures douze minutes)*

Le Président (M. Cousineau): Bonjour. À l'ordre, s'il vous plaît! Fermez la porte, en arrière. Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des relations avec les citoyens ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie leurs téléphones cellulaires.

Aînés

La commission est réunie afin de poursuivre l'étude du volet Aînés des crédits budgétaires du portefeuille Famille et Aînés pour l'exercice financier 2011-2012.

Mme la secrétaire, est-ce qu'il y a des remplaçants?

La Secrétaire: Oui, M. le Président. Alors, M. Morin (Montmagny-L'Islet) remplace M. Marsan (Robert-Baldwin).

Discussion générale (suite)

Le Président (M. Cousineau): Merci, madame. Alors, sur l'enveloppe globale de quatre heures allouée à ce volet, il reste au parti ministériel 1 h 7 min, et 41 minutes à l'opposition officielle, et 10 minutes au député de Mercier.

Alors, nous avions terminé hier avec le groupe de l'opposition officielle, qui avait commencé un bloc de 20 minutes. Il reste 3 min 25 s à ce bloc, alors, Mme la députée de Crémazie, la parole est à vous pour 3 min 25 s.

Mme Lapointe: Alors, bonjour à toutes les personnes qui sont là. Bonjour, Mme la ministre des Aînés, MM. les députés, M. le Président. Je tiens à souligner le travail de notre super équipe ici, dans l'opposition officielle, c'est-à-dire M. Matthieu Leclerc qui m'assiste dans nos travaux.

Je commencerai avec le dossier de l'alimentation, que je reprendrai plus tard, parce que, là, on n'a que quelques minutes seulement. À la page 117 du volume II, on voit, là, qu'il y a un 3 millions de dollars qui était là aussi l'année dernière. Ce n'est pas un 3 millions de dollars qui sert, disons, à améliorer, là, le plateau, l'assiette des personnes hébergées en CHSLD, mais ce 3 millions de dollars doit servir à rehausser la qualité et à rehausser la formation. J'aimerais savoir à quoi il a été utilisé au cours du dernier exercice.

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre.

Mme Blais: Alors, merci, M. le Président. À mon tour de saluer la présence de mes collègues qui sont ici présents, de l'équipe du gouvernement, et aussi la députée de Crémazie, et Matthieu Leclerc — c'est vrai qu'il fait un excellent travail — et toute l'équipe qui m'accompagne. Et, aujourd'hui, il y a en plus M. Michel Boivin, qui est le directeur de la société de gestion L'Appui pour les proches aidants, ainsi que M. Bazin, qui est le président du Conseil des aînés.

Alors, c'est une bonne question que vous posez, Mme la députée de Crémazie, parce que ce 3 millions de dollars, effectivement, ce n'est pas pour rehausser le coût des aliments, qui est évalué actuellement à 7 \$ par jour dans les CHSLD, mais je vous donne, entre autres, quelques exemples de projets qui ont été retenus sur un total de 130 projets retenus. Entre autres, dans le Bas-Saint-Laurent, au CSSS Cléophas-Claveau... Calveau, je dis bien, le nombre de bénéficiaires ayant des problèmes de dénutrition ou de dysphagie a été documenté. On le sait que, dans nos institutions, il y a beaucoup de situations de dénutrition, il y a des recommandations précises sur les besoins, les menus de cette clientèle qui ont été faites. La formation sur la dénutrition et la dysphagie adaptée aux acteurs du milieu a été réalisée, ça, pour un montant de 13 299 \$.

Au CSSS de Chicoutimi, dans Saguenay—Lac-Saint-Jean, pour 22 621 \$. Alors, suite à une consultation des comités des résidents, un comité des menus a été implanté, et un cycle de collation a été élaboré, et des ajustements sont faits continuellement suite à des sondages clientèles. Je me souviens très bien — puis je vais terminer, M. le Président — je suis allée, entre autres, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, j'ai visité un petit CHSLD, et le cuisinier était extrêmement content parce qu'il y avait une nutritionniste qui lui avait bâti un programme sur cinq semaines pour faire un changement de menu pour équilibrer l'alimentation de nos aînés, pour faire en sorte qu'ils aient une alimentation suffisante à leurs conditions de vie.

Le Président (M. Cousineau): Merci, Mme la ministre. Alors, ça complète le 3 min 25 s, on a même dépassé un petit peu. Alors, je passerais la parole pour les 20 prochaines minutes à un député du parti ministériel, le député de Montmagny-L'Islet.

M. Morin: C'est bien moi.

Le Président (M. Cousineau): À vous la parole, monsieur.

M. Morin: Merci, M. le Président. Bonjour, Mme la ministre. Bonjour à toutes les personnes qui l'accompagnent. Bonjour à vous tous, chers collègues. Avant de débiter ma question, j'aimerais vous dire, M. le Président, que la ministre des Aînés est très à l'écoute, même dans le comté de Montmagny-L'Islet. On a différents organismes qui ont participé aux programmes Du coeur à l'action, soutien aux initiatives visant les aînés. Il y a deux municipalités qui sont maintenant municipalités amies des aînés, soit Saint-Marcel et Tourville. On a eu aussi une conférence de presse pour implanter le programme PAIR dans la MRC de Montmagny. Donc, j'aimerais vous dire combien cette dame travaille bien et est à l'écoute de sa clientèle.

Depuis 2003, notre gouvernement a mis en oeuvre de nombreuses mesures en faveur des aînés relativement à toutes les facettes de leur vie, qu'il soit question de logement, de santé, de sécurité ou encore de participation active.

Je suis toutefois conscient que l'accessibilité des programmes et des services gouvernementaux mis à la disposition des aînés est tout aussi importante que leur mise en place à proprement parler. Nous savons également que les personnes aînées, bien que de plus en plus en phase avec les nouvelles technologies de l'information, peuvent se montrer plus difficiles à rejoindre que d'autres groupes présents au sein de notre société. Mais il y a des exceptions. Dimanche soir, j'étais à Saint-Romuald, au juvénat, et le lieutenant-gouverneur a remis une médaille à une madame bénévole de 91 ans qui complétait ses dossiers avec Internet. Donc, il y a des gens très, très à l'affût des nouvelles technologies même à 91 ans, c'est signe d'un changement chez nous. Donc, continuez, Mme la ministre.

Or, les ressources disponibles pour diriger les citoyens et pour répondre à leurs questionnements ne sont pas toujours adaptées à la réalité, l'amélioration de l'accessibilité des aînés aux renseignements pertinents qui les concernent ainsi qu'aux mesures dont ils pourraient se prévaloir afin d'améliorer leurs conditions de vie, je le sais, qui vous tiennent à coeur. Vous avez d'ailleurs mis en place des carrefours d'information pour aînés à certains endroits stratégiques au Québec pour répondre à cette problématique, et le récent budget prévoit d'investir au-delà de 2 millions supplémentaires pour développer cette mesure au cours des trois prochaines années. J'aimerais donc savoir quel en est vraiment ce programme, Mme la ministre.

● (11 h 20) ●

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre.

Mme Blais: Oui, M. le Président. Pendant la consultation publique sur les conditions de vie des aînés... Et je tiens à le préciser parce que tout ce que nous mettons en place depuis trois ans et demi — parce que la consultation s'est terminée en octobre 2007 — c'est directement lié aux demandes des aînés, et plusieurs aînés ont dit: On vit à l'heure des communications, tout est informatisé, il n'y a plus de papier... Oui, il y a du papier, il n'y a jamais eu autant de paperasse et... mais il y a beaucoup de personnes âgées qui n'ont pas une documentation écrite et il y a beaucoup des personnes âgées qui ont plus de difficultés avec tout ce qui touche les services gouvernementaux et obtenir la bonne information. Et j'étais particulièrement sensible à la question du supplément de revenu garanti, où on sait qu'il y a plusieurs aînés qui ne touchent pas ce programme dit fédéral, alors on a mis en place un projet pilote depuis 2008 à 2010 — et même on l'a prolongé jusqu'à 2011 — où on a mis en place huit projets pilotes de carrefour d'information aux aînés vulnérables.

Et, à ce jour, il y a six carrefours d'information qui sont toujours extrêmement actifs, comme le Centre du Vieux Moulin de LaSalle, le Relais de santé de Matane, le Centre d'action bénévole d'Autray à Berthierville, le Centre d'action bénévole de Gatineau, le Centre d'action bénévole de Chicoutimi et le centre d'animation du troisième âge de Laval, et on travaille, entre autres, avec la Fédération des centres d'action bénévole du Québec pour l'implantation de ces services de carrefour de soutien aux aînés et aussi avec l'association québécoise des centres d'action bénévole. On va dans des centres d'action bénévole et on travaille avec les bénévoles, qui partent un peu comme des bénévoles itinérants et qui vont vers les aînés les plus vulnérables pour leur dire: Vous avez des droits, vous avez des droits au Québec, entre autres si vous avez 70 ans et

plus, pour le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile. Vous avez droit aussi au supplément de revenu garanti. Encore faut-il faire une déclaration de revenus et aussi demander à obtenir le supplément de revenu garanti. Depuis que je suis ministre, on a obtenu de pouvoir maintenant faire une déclaration unique, une fois, de supplément de revenu garanti. Par la suite, c'est automatique. Auparavant, il fallait le faire à toutes les fois.

Mais il y a encore trop d'aînés qui ne reçoivent pas le supplément de revenu garanti ou qui ne connaissent pas leurs droits. Alors, pour soutenir davantage nos personnes aînées les plus vulnérables, nous allons développer des carrefours d'information partout à travers le Québec. Ce sera aussi en lien avec la politique du Vieillir chez soi, et on touche une clientèle qui est beaucoup plus vulnérable. Jusqu'à présent, dans les projets pilotes, nous avons investi 886 000 \$, et, d'ici 2014, ce sera près de 3,1 millions de dollars d'investis pour soutenir davantage ces aînés.

Je parlais de supplément de revenu garanti, mais, parfois, les aînés ne savent pas qu'il y a une popote roulante dans leur quartier, ils ne savent pas qu'ils peuvent avoir aussi de l'accompagnement médical. Et je tiens peut-être, en terminant, M. le Président... je sais que, parfois, mes réponses sont longues, mais à souligner que l'Association québécoise des centres communautaires pour aînés, en partenariat avec la Fédération des centres d'action bénévole du Québec, ils ont remporté le prix Innov-Âge, innovation en milieu communautaire, pour leur projet de carrefour d'information aux aînés, qui est une récompense pour les entités privées ou publiques qui... Et ça a été développé avec le Conseil des aînés dans le cadre des Journées sur le vieillissement actif.

Le Président (M. Cousineau): Merci, Mme la ministre. M. le député de Montmagny-L'Islet.

M. Morin: Oui. Merci, M. le Président. J'aurais peut-être une question, Mme la ministre, à l'effet que j'ai un commettant chez nous, un M. Coulombe, il reste à l'Habitation Mgr-Deschênes, et la résiliation de bail, ça l'inquiète de beaucoup, et ça fait quelques années qu'il m'en parle. Je sais que vous êtes très sensible à cette question et que vous défendez ça au niveau de notre gouvernement, j'aimerais savoir qu'est-ce qu'il en est de ce dossier.

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre.

Mme Blais: Encore une fois, j'ai entendu énormément cette demande de la part des aînés d'être en mesure de résilier le bail de trois mois à un mois... en particulier lorsque les aînés sont admis dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée, où on se retrouve avec un double loyer, et je veux déposer un projet de loi dans ce sens pour modifier le bail, pour faire en sorte de pouvoir soutenir davantage nos aînés vulnérables.

Il faut dire que, dans le dernier budget, il y a eu une mesure qui est formidable, qui vient soutenir davantage les aînés vulnérables qui doivent quitter leur résidence pour aller en CHSLD. C'est maintenant un montant de 650 \$ par mois pour les trois premiers mois qui sera accordé, ce qui correspond au loyer moyen qui sera... Ces sommes seront accordées par mois, pour une durée maximale de trois mois à compter du 1er juillet 2011, pour compenser le

double loyer. Mais je vais aller plus loin, et, d'ici la fin de la session, je devrais déposer un projet de bail.

Il faut savoir qu'il y a dans le Code civil l'article 174 et qu'il y a plusieurs catégories, qu'il y a, entre autres, la catégorie lors du décès, pour les personnes handicapées, pour les personnes qui se voient octroyer un loyer modique et pour les personnes qui s'en allaient dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée ou dans un foyer d'hébergement. Et il y avait aussi la sécurité du locataire ou d'un enfant qui habite avec lui lorsqu'elle était menacée, et, en 2005, on a modifié le Code civil pour y introduire l'article 174.1, pour faire en sorte que les personnes qui sont victimes, disons, de violence conjugale ou d'agression sexuelle puissent quitter leur loyer si le loyer — comment dirais-je? — si le loyer est reloué, c'est le terme que je cherchais. Si le loyer est reloué entre la période du trois mois à un mois, si le loyer est reloué, la personne peut quitter. Et nous sommes en train d'évaluer si on ne pourrait pas déposer un projet de loi dans ce sens, tout n'est pas ficelé, mais pour à la fois être équitable avec les petits propriétaires, mais aussi ne pas favoriser une catégorie au détriment des autres catégories qui font partie de l'article 174 du Code civil.

Le Président (M. Cousineau): Merci, Mme la ministre. M. le député de Montmagny-L'Islet.

M. Morin: Ça me va, M. le Président. Merci.

Le Président (M. Cousineau): D'accord. Alors, M. le député de Charlesbourg.

M. Pigeon: Merci, M. le Président. Alors, bonjour, tout le monde. Mme la ministre, Mme la députée de Crémazie, M. le Président, chers collègues, toutes les personnes qui sont là. J'en connais quelques-unes. Et, quand on parle du ministère des Aînés, moi, des choses qui me frappent, la première des choses, c'est que, depuis l'arrivée, là, du gouvernement au pouvoir en 2003, il y a eu beaucoup de choses de faites pour les aînés. Et peut-être le geste le plus fort, ça a été la nomination d'une ministre, hein? Je pense qu'il faut le souligner, ça, on l'oublie parfois. Des fois, je rencontre des gens dans ma circonscription de Charlesbourg puis je leur dis: La première des choses, c'est qu'il y a quelqu'un au Conseil des ministres qui pense à vous, qui est dédié à vous, qui pense à ce qui doit être fait pour améliorer vos conditions de vie. Donc, vous avez quelqu'un qui vous représente précisément au Conseil des ministres. Et ça, je pense que c'est quelque chose, là, d'extrêmement important et qui indique la volonté ferme du gouvernement d'agir pour les conditions de vie des aînés.

D'autre part, je voudrais souligner que c'est en 2007 qu'il y a eu un autre événement extrêmement important, c'est la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, et ça, c'est ça qui a vraiment, je pense, mis en place les bases de la mission de la ministre. Et d'où ça vient? Ça vient des citoyens eux-mêmes. Et, moi, je peux vous dire ceci: je crois que la démocratie ne s'exerce vraiment que lorsqu'on travaille avec les citoyens. La démocratie, c'est beaucoup plus que le vote, hein? La démocratie, c'est le contact constant avec les citoyens, c'est le dialogue social. Et je vois là un très bel exemple de dialogue social, et je m'en félicite vraiment parce que c'est comme ça que je souhaite que notre société soit gérée.

Je voudrais ajouter aussi... Hier, évidemment, on a parlé des municipalités amies des aînés. Je ne prendrai pas trop de temps pour parler de Charlesbourg, mais vous comprendrez que je veux vraiment souligner à quel point Charlesbourg — et répéter — a été un pionnier dans le fameux projet, là, Municipalité amie des aînés. Et j'ai souligné aussi que la vie communautaire est importante, et le comité, le centre d'aide et d'action bénévole fonctionne très bien. Il y a énormément de gens qui travaillent, il y en a même qui tentent de faire de la détection, c'est-à-dire d'aller voir est-ce qu'il y a des gens, des aînés qui sont véritablement, là, à problème et qu'on n'aurait rejoins. Alors, au-delà de ça, donc, de nombreuses pierres ont été ajoutées pour créer, là, la société, la société qui inclut tous les âges, mais je suis sûr qu'il reste encore des choses à faire parce que le phénomène du vieillissement s'accélère, les gens vivent plus longtemps et, on l'a dit, ils veulent rester chez eux le plus longtemps possible. C'est là qu'ils se sentent bien et c'est là qu'on souhaite leur livrer les services.

Dans le discours inaugural, là, du mois de février, le premier ministre a fait état de l'élaboration d'une politique — et ça aussi, c'est un élément important — une politique, Vieillir chez soi. J'aimerais que Mme la ministre, là, puisse faire état un peu des grandes lignes de cette politique, comment elle voit ça, je dirais, le calendrier du développement de la politique et de sa mise en oeuvre. Je pense, c'est un élément important, puis les nombreux aînés qui nous écoutent sont sûrement intéressés à entendre la réponse de la ministre.

● (11 h 30) ●

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre.

Mme Blais: Merci. Merci beaucoup. M. le Président, je pense que, dans les années à venir, nonobstant le gouvernement en place, il y aura toujours un titulaire responsable des aînés parce qu'on est une société vieillissante. Puis ce n'est pas une maladie, vieillir, c'est la seule façon de vivre. Je le répète souvent, mais je crois que c'est important de le dire.

C'est vrai que les gens veulent vivre chez eux le plus longtemps possible. Et hier, la députée de Crémazie me parlait, entre autres, des ressources intermédiaires, et, moi, ça me permet de dire qu'une ressource intermédiaire, c'est aussi vieillir chez soi. Parce que c'est une résidence, certes une résidence privée, mais c'est un logement et ce sont les soins qu'on apporte vers cette résidence-là pour permettre à la personne de vivre dans un milieu convivial, plus convivial que dans un centre d'hébergement. Pas qu'un centre d'hébergement, ce n'est pas convivial, c'est un centre hospitalier.

Alors, Vieillir chez soi, c'est d'être en mesure de faire en sorte que les personnes soient reconnues pour leur participation citoyenne, soient actives, puissent participer aussi à la prise de décision dans leurs villes, dans leurs villages. Ça, je pense que c'est important, hein, c'est le pouvoir sur soi. Et tout ce que nous avons tissé depuis maintenant quatre ans... Il y a évidemment des fleurs qu'on ne voit pas encore. Aujourd'hui, il y a de la neige, le printemps n'est pas arrivé, mais il y a des fleurs qu'on ne voit pas encore dans cette politique qui sera déposée au printemps prochain. Comme, par exemple, l'annonce de tous les carrefours de soutien aux proches aidants, ça n'a pas été fait. Ça prend plus de temps que ce que je ne l'espérais, mais ça s'en vient. Avec la politique, il y aura

des carrefours partout pour qu'il y ait plus de répit. Il y a ce plan de maltraitance. Il faudra que le transport soit davantage adapté pour permettre aux personnes de pouvoir vivre dans leurs régions, se déplacer vers les services de santé ou vice versa. On va développer, au niveau de la santé aussi, des équipes multidisciplinaires qui vont se déplacer, qui vont se déployer vers la personne âgée qui veut rester à domicile.

On pense souvent que le domicile, ce n'est que la propriété de la personne. C'est la propriété, c'est le logement, mais c'est aussi le choix que la personne fait dans une résidence privée. Et, quand je parlais de ressources intermédiaires, c'est que parfois — et j'en visite — je vois des couples qui vivent dans une résidence privée, et, quand il y a une ressource intermédiaire, si l'un des deux est en perte d'autonomie, bien les deux couples peuvent continuer à se côtoyer parce que l'autre est pris en charge d'une certaine façon par des services de santé, par le centre de santé et de services sociaux, qui se déplace vers la résidence pour offrir les soins de santé, tandis que la résidence privée offre les soins de vie au quotidien comme préparer l'alimentation, les soins d'entretien ménager. Donc, une politique du Vieillir chez soi, ce n'est pas seulement une politique, comme je le mentionnais, qui va tenir compte de tout l'aspect médical, mais qui va tenir compte de l'aspect sociologique.

Moi, j'aime beaucoup tout ce qui s'appelle, comme on dit en anglais, «work on the field», travailler sur le terrain, comme un ethnologue, comme un sociologue. Et je pense que, si on fait fi des communautés, si on prend des décisions à la place des communautés, on se trompe, on est, c'est le cas de le dire, dans le champ. Je n'ai, je vous le dis, jamais, jamais, jamais pris de décision sans que les communautés soient d'accord avec les décisions. Quand on a signé des ententes spécifiques avec les conférences régionales des élus, c'est parce que les tables régionales de concertation des aînés étaient au rendez-vous. Parfois, ça a été difficile. Ce n'est pas toujours facile, faire plaisir à tout le monde, mais il faut respecter les spécificités. Et là, je vois, M. le Président, qui est en train... Non?

Le Président (M. Cousineau): Ça va, il vous reste deux minutes, Mme la ministre, allez-y.

Mme Blais: Oui? Alors, vous allez me faire signe quand ce sera terminé?

Le Président (M. Cousineau): Absolument.

Mme Blais: Mais je pense que c'est important de revenir là-dessus, le respect, le respect des autres, le respect des communautés et des identités. Je vous donne un exemple. Vous savez, ça prend du temps, moi, je trouve, là. Je vois le directeur de la société de gestion L'Appui, ça prend du temps pour qu'il y ait un carrefour en Mauricie. Il y a une région sociosanitaire en Mauricie, et là il y avait le Centre-du-Québec qui voulait son carrefour de soutien aux proches aidants, puis il y avait la Mauricie qui voulait son carrefour de soutien aux proches aidants. Bien, après consultation avec les aînés, on a décidé qu'il y aurait deux carrefours de soutien aux proches aidants. Pourquoi? Par respect pour la communauté, malgré le fait qu'il n'y ait qu'une région sociosanitaire. Et c'est pour ça que, parfois, ça prend plus de temps, parce que tout émane du milieu et tout émane des milieux. Donc, la politique du Vieillir chez soi va fonctionner de cette manière.

Et, hier, c'était peut-être un peu plus difficile pour moi de répondre à toutes les questions qui touchaient les PPP, en particulier le PPP en Montérégie, où on disait qu'il y avait 300 places en préparation, où les 300 places sont actuellement en cours, 198 places privées en Montérégie, 100 places à Laval en privé pour... en tout cas, autour de 298 places. C'est plus difficile parce que, là, je suis vraiment dans la cour du ministre de la Santé. Mais une véritable politique du Vieillir chez soi va faire que les trois ministres vont travailler en étroite collaboration pour faire que tout le système de santé et tout le système de maintien à domicile, avec la politique familiale et sociofamiliale des aînés, tout ça, ça va faire un ensemble avec le transport et le logement, et c'est ça qui va vraiment donner une couleur unique, une couleur d'une politique qui n'a jamais existé et qui va exister, et qu'on espère qui sera extraordinaire pour les aînés du Québec et l'ensemble des familles.

Le Président (M. Cousineau): Merci, Mme la ministre. Alors, nous allons passer à l'autre bloc, et, Mme la députée de Crémazie, vous avez les 20 prochaines minutes.

● (11 h 40) ●

Mme Lapointe: Merci, M. le Président. Et je note que nous n'avons en tout que 37 minutes si j'ai bien compris. Alors, c'est peu de temps, nous n'avons que 37 minutes en tout. Alors, j'essaierai de bien... essayer de bien passer à travers chacune des questions qui nous préoccupent.

Je reviendrai plus tard à l'alimentation, je commencerai en ce moment par le Conseil des aînés. Et j'aimerais saluer M. Bazin, qui est avec nous aujourd'hui, M. Bazin qui en est le... et M. Vaillancourt, qui est aussi le secrétaire du Comité national d'éthique sur le vieillissement, et également le Dr Boivin, le président du conseil, qui n'était pas avec nous hier. Ça me fait plaisir. Bienvenue à toutes ces personnes.

Alors, le Conseil des aînés, vous savez que, pour moi, c'est une... Je considère que la décision du gouvernement d'abolir le Conseil des aînés... je considère ça vraiment une terrible nouvelle. Je n'arrive toujours pas à comprendre. Évidemment, il n'y a personne qui a pu démontrer que ce serait une économie, là, par rapport à ce qu'on nous avait dit au budget de l'an dernier, qu'on essayait de revoir les structures de l'État pour... enfin, pour faire certaines économies.

C'est bien, c'est nécessaire de faire périodiquement une revue des différentes... de la machine gouvernementale, mais, le Conseil des aînés, on ne peut pas me convaincre qu'il est moins utile qu'il y a 20 ans, quand le premier ministre Bourassa l'a créé, ne voulant pas ajouter à la machine du ministère, du secrétariat, voulant plutôt des avis indépendants — et le mot est tellement, tellement important — sur toutes les questions qui nous interpellent et dont nous discutons quotidiennement, que ce soit ici avec vous, Mme la ministre des Aînés, ou ailleurs, en Chambre, et autrement avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, la ministre déléguée. Il y a tellement de questions qui touchent les aînés, qu'on se prive d'un organisme qui coûte à peine 1 million de dollars... D'ailleurs, dans les crédits de cette année, j'ai vu qu'il y avait toujours 1 million de dollars, moins peut-être 10 000 \$, là, 10 000 \$. Je n'ai pas trop compris pourquoi, quelle était l'économie de 10 000 \$, mais enfin, sur le fond, moi, ça me blesse énormément, puis je pense qu'aussi ça dérange beaucoup de Québécois.

On nous a dit: Écoutez, il y a 20 ans, il n'y avait pas toutes ces grandes associations d'ânés nationales, il n'y avait pas non plus ces tables de concertation régionales et le regroupement des tables de concertation. Mais toutes ces associations et les tables de concertation ont adopté une résolution pour appuyer le maintien du Conseil des ânés. Moi, j'aurais pensé que la ministre responsable des Ânés, plutôt que de vouloir intégrer le Conseil des ânés dans son Secrétariat aux ânés, aurait voulu se garder cet extraordinaire conseil. Je comprends qu'il y a eu des froids ces dernières années, il y a eu des conflits de personnalité, mais on n'en est plus là, hein, le conseil existe en lui-même. Il n'y a aucune raison, Mme la ministre. Avec tout votre talent pour nous convaincre, vous n'arriverez pas avec des arguments pour nous dire qu'aujourd'hui... Avec le vieillissement de la population, avec notre système pour les ânés qui éclate de partout, n'est-ce pas, comment on se prive d'avis indépendants? Comment voulez-vous intégrer dans votre structure les membres du Comité national d'éthique sur le vieillissement, des personnes qui sont intéressées à travailler pour la société québécoise, mais à condition de ne pas être dans un ministère, de ne pas être obligées, là, de faire attention à ce qu'elles vont dire? Ils veulent être indépendants. Et ça, on va perdre énormément.

Je me serais attendue à ce que vous défendiez, vous défendiez solidement la Conseil des ânés et que, si, en bout de ligne, vous n'aviez pas eu gain de cause, bien, au moins, que vous l'avez dit à l'extérieur: Écoutez, moi, j'ai soutenu le Conseil des ânés. Il y a des ministres qui ont soutenu certains organismes qui ne seront pas éliminés, hein? Le gouvernement a reculé sur sa décision d'abolir certains organismes parce qu'il y a des ministres puis il y a des députés qui ont dit: Aïe! aïe! on en a besoin, ça n'a pas de bon sens. Et, ici, on n'en est pas là.

Alors, j'aimerais entendre la ministre là-dessus et j'aimerais aussi savoir ce qu'elle pense de cette proposition d'un conseil des générations. La question a été posée par le député de Terrebonne au premier ministre lors de l'étude des crédits, et le premier ministre a été vague, n'est-ce pas, il a été vague, plutôt négatif, en fait: Il n'y a pas de consensus. La loi n° 130 vise à mieux organiser les structures, pas en rajouter. Ce n'est vraiment pas la vraie réponse à la question. Alors donc, Mme la ministre, j'aimerais vous entendre sur ces deux questions.

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre.

Mme Blais: Tout d'abord, en prémisses, je pense que c'est faux de dire que notre système craque de partout, je suis très, très, très mal à l'aise quand vous dites ça, Mme la députée. Il n'y a jamais eu autant d'argent pour les ânés dans le réseau.

Une voix: ...

Mme Blais: Mme la députée, je...

Une voix: ...

Mme Blais: Oui, mais vous l'avez quand même dit dans votre question, alors...

Mme Lapointe: ...l'argent.

Le Président (M. Cousineau): ...

Mme Blais: Mme la députée, votre histoire, c'est que vous avez coupé 4 000 places en CHSLD, vous avez coupé des médecins, vous avez coupé des infirmières, vous avez coupé des spécialistes. Ça, c'est votre histoire. Vous n'aviez pas beaucoup d'argent pour le maintien à domicile, ça n'existait pas. Vous avez eu un rapport sur l'exploitation de nos ânés. Ça, c'est votre rapport. Il n'y a jamais eu autant d'argent pour le maintien à domicile, on augmente les places en CHSLD, en ressources intermédiaires, on fait ça.

Vous insinuez aussi que j'avais des mauvaises relations avec l'ancien président du Conseil des ânés et que je suis à l'origine de la disparition du Conseil des ânés. Là, je veux tout de suite mettre une chose au clair, M. le Président, il y a 28 organismes qui sont visés par le projet de loi n° 130, 28, je ne suis quand même pas à l'origine de la disparition de 28 organismes. Ça, je pense qu'il faut le dire, il faut le souligner. En plus, il y a eu des consultations particulières, et les auditions publiques se sont terminées le 7 février 2011. Après les crédits, la présidente du Conseil du trésor devrait appeler le projet article par article, ce sera étudié, Alors, moi, je n'ai pas la responsabilité...

Une voix: ...

Le Président (M. Cousineau): Oui. Oui. Un instant, c'est moi qui mène.

Mme Lapointe: Excusez-moi, M. le Président.

Le Président (M. Cousineau): Moi, j'aimerais qu'on laisse les réponses et puis qu'on ne s'interpelle pas durant une réponse ou une question.

Mme Lapointe: Elle ne répond pas. Elle ne répond pas.

Le Président (M. Cousineau): Allez-y, Mme la ministre.

Mme Blais: Alors, je n'ai pas la responsabilité de l'abolition des 28 organismes. Ce que je peux vous dire par ailleurs, c'est que notre structure n'a jamais été aussi forte. Tout à l'heure, Mme la députée mentionnait le nom du secrétaire général du comité d'éthique, qui est totalement indépendant de la ministre responsable des Ânés. Je n'ai même pas choisi le président, qui est Russell Copeman. Je suis certaine que vous n'êtes pas contre M. Russell Copeman. Et les membres du comité d'éthique sont Louis Balthazar, Gary Caldwell, Ratna Ghosh, qui est professeure à l'Université McGill, membre de l'Ordre du Canada, officier de l'Ordre du Québec ainsi que membre de la Société royale du Canada, Nancy Guberman, une grande spécialiste des aidants naturels, Jacques Grand'maison. Je pourrais continuer, là, ce sont toutes des personnes indépendantes.

Ce n'est certainement pas la ministre des Ânés qui va commencer à dire à ces gens-là comment ils doivent rédiger des mémoires qu'ils déposent, entre autres, à la commission vieillir dans la dignité, ce n'est pas moi. Je n'ai jamais été en contact avec ces gens-là, je ne les ai pas rencontrés, et le comité d'éthique va rester parce que je l'ai exigé, parce que je trouve que c'est important, à l'heure

actuelle, quand on parle d'éthique dans notre société, d'avoir des personnes... — il y a Jacques Légaré, il y a Denis Vaugeois, il y a François Vincent, il y a Marie-Jeanne Kergoat — de voir qu'il y a des gens de cette qualité-là dans un comité d'éthique qui pourront faire des mémoires, déposer des avis, déposer des recherches.

De plus, il y a 17 tables régionales de concertation des aînés qui sont les yeux et les oreilles du titulaire des Aînés, et ce n'est pas moi qui dis aux tables quoi faire. Je peux vous dire que les tables ont toutes leur indépendance. Et, en plus, il y a le G15, qui est un regroupement d'organismes privés, et ces gens-là, là, ce n'est pas la ministre des Aînés qui dit comment mener leurs organisations, bien au contraire. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a une très grande organisation par rapport à ce qui se fait actuellement.

Et vous m'avez demandé — et je vais finir — s'il va y avoir un conseil des générations, ce que j'en pense, eh bien c'est une question à poser à la présidente du Conseil du trésor, qui défend actuellement le projet de loi n° 130.

Le Président (M. Cousineau): Merci, Mme la ministre. Mme la députée de Crémazie.

Mme Lapointe: Non. Mme la ministre n'a pas répondu à la question, à savoir: Pourquoi elle n'a pas défendu le maintien du Conseil des aînés? Elle se lave les mains, elle regarde ailleurs encore une fois en disant: Le conseil des générations, ce n'est pas mon problème. Elle parle du G15, elle parle des tables de concertation. Voici, je dépose à nouveau, M. le Président, la résolution de ces personnes, de ces organisations qui demandent le maintien du Conseil des aînés. Là, vraiment, Mme la ministre, il faut arrêter, là, de faire... On ne fait pas de la télévision ici, là. Ici, on travaille pour les aînés. Alors, on n'est pas là pour faire des grandes démonstrations de toutes sortes de choses. S'il vous plaît, répondez aux questions à l'avenir.

Le Président (M. Cousineau): Ça va, Mme la députée de Crémazie? Mme la ministre.

● (11 h 50) ●

Mme Blais: M. le Président, je me demande qui fait de la télévision actuellement et qui est en train de faire un coup de théâtre, là. Premièrement, elle insinue que je n'ai pas défendu le Conseil des aînés. Elle prend ça où? Elle prend ça où? Elle prend ça où? Elle insinue que je n'ai pas défendu le Conseil des aînés. Et, en plus de ça, quand il y a des décisions qui sont prises dans un conseil des ministres, il y a une solidarité ministérielle. Vous avez assez le sens du professionnalisme et de la culture politique pour savoir que, quand il y a des décisions de prises, c'est tout le monde qui se range. Alors, Mme la députée, je vous prierais d'arrêter d'insinuer des choses qui sont fausses à mon sujet, je ne l'accepte pas.

Le Président (M. Cousineau): Mme la députée de Crémazie.

Mme Lapointe: Mme la ministre, je ne veux pas insinuer des choses qui sont fausses, loin de moi. Je vous ai entendue dire que vous voulez que soit maintenu le Comité national d'éthique sur le vieillissement, qu'il soit maintenu dans son état actuel si je comprends bien, donc il ne relèverait pas d'aucune façon du secrétariat. Est-ce

que vous pouvez m'expliquer de quelle façon ça fonctionnerait? Et, si c'est le cas, je vous en remercie, c'est une excellente nouvelle. Si c'est le cas et qu'on va continuer à avoir les lumières de ces gens, vraiment des sages dans notre société, ce serait formidable.

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre.

Mme Blais: Alors, tout d'abord, en prémisses, tout à l'heure, vous avez déposé la liste des organismes qui étaient contre l'abolition du Conseil des aînés. Vous voyez que ces gens-là sont indépendants, sont capables de parler, de s'exprimer et de dire... Ce n'est quand même pas la ministre des Aînés qui leur dit quoi dire.

Deuxièmement, concernant le comité d'éthique, je vous ai nommé quelques personnes qui faisaient partie du comité d'éthique, et ce n'est certainement pas la ministre des Aînés qui va leur dire quoi dire. Il y a le secrétaire général, qui sera évidemment logé au Secrétariat des aînés, si je ne m'abuse, qui sera logé au Secrétariat des aînés, mais, lui, il est là pour prendre les notes de ce que les membres du comité d'éthique lui dictent et de travailler avec eux sur les travaux. Alors, les membres du comité d'éthique seront entièrement libres de se pencher sur les questions qu'ils jugent appropriées pour l'avancement et pour l'avenir de nos aînés au Québec. Moi, je ne vais pas m'ingérer dans leurs travaux. Je pourrai peut-être leur dire que j'aimerais ça qu'ils fassent un avis, mais comme on le faisait pour le Conseil des aînés. Le Conseil des aînés, le dernier avis que j'ai commandé était sur l'âgisme. Ce n'est pas moi qui ai dicté aux membres du Conseil des aînés quoi mettre dans l'avis sur l'âgisme.

Document déposé

Le Président (M. Cousineau): Alors, merci, Mme la ministre. Je reçois, avant de passer la parole à Mme la députée de Crémazie, je reçois la résolution pour appuyer le maintien du Conseil des aînés déposée par la députée de Crémazie. Nous allons en faire des copies pour les membres de la commission. Merci. Mme la députée de Crémazie.

Mme Lapointe: Combien de minutes?

Le Président (M. Cousineau): Il reste cinq minutes.

Mme Lapointe: Alors, on va cesser de se chicaner sur ça, Mme la ministre, on va revenir...

Le Président (M. Cousineau): Bonne résolution.

Mme Lapointe: ...on va revenir à une attitude plus... — comment dire? — qui, habituellement, a lieu dans ces forums. Je reviens sur le dossier de l'alimentation, il ne reste que quelques minutes, Mme la ministre. Vous nous avez dit que maintenant, en CHSLD, c'était 7 \$ en moyenne. Est-ce que c'est en moyenne? Est-ce que c'est ce que j'ai compris? Parce que, bon, l'an dernier, là, j'ai ressorti un petit peu mes notes de l'année dernière, ce qu'on avait ici, c'était 6,30 \$ l'an dernier, les chiffres qu'on nous avait donnés, versus 7,13 \$ en Ontario. Et, en Ontario, moi, ce que je trouvais assez formidable, c'est qu'il y a une loi qui oblige, oblige les centres d'hébergement à un

minimum dans l'assiette. Bon, évidemment, c'est certain, on en avait discuté, ce n'est pas toujours évident, là, un peu partout. Si on a 200 repas à servir ou si on a 15 repas à servir, évidemment le montant, là, de la facture de l'épicerie peut varier.

Alors donc, ma question: Est-ce que c'est ça, 7 \$ en moyenne? Et est-ce que le gouvernement envisagerait d'avoir une loi ou une norme, comprenez-vous, qui oblige les établissements... On en a beaucoup maintenant, on a des ressources intermédiaires, on a des résidences privées, on a des CHSLD. Alors, au moins, là, au niveau des CHSLD, avoir un minimum qui serait révisé régulièrement, là, un minimum inscrit dans la loi.

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre.

Mme Blais: Merci, M. le Président. Premièrement, on ne se dispute pas. On avait une discussion virile, mais on ne se dispute pas. Je trouve ça intéressant qu'elle puisse poser des questions de cette nature-là, elle fait très bien son travail, et, moi, mon rôle, c'est d'être capable d'y répondre aussi.

Concernant le 6,30 \$, c'était pour les chiffres des années 2008-2009. Et le coût moyen des repas, c'est de 2009-2010 à 7 \$ par jour. Vous parlez de l'Ontario. C'est qu'il y a une comptabilité qui est quelque peu différente, on inclut aussi la préparation des repas à l'intérieur du montant des denrées, tandis que, quand on parle ici du 7 \$ par jour, on parle des denrées alimentaires en moyenne. Et ça, je crois que c'est important. Et, parfois, quand on voit des études où on dit: Bon, bien, c'est 6 \$ dans tel établissement et c'est 6,50 \$, ça dépend de la grosseur de l'établissement aussi, ça dépend du nombre de personnes et du pouvoir d'achat pour un établissement et pour une préparation. Et vous le savez que, d'ici la fin mai, tous les établissements ont l'obligation de déposer une politique alimentaire qui va toucher à la fois à tout ce qui s'appelle la dénutrition et l'aspect de la dysphagie.

Le Président (M. Cousineau): Mme la députée de Crémazie, il reste 1 min 30 s sur le bloc, question rapide et réponse rapide.

Mme Lapointe: Oui. Est-ce qu'on pourrait savoir si, à travers votre 3 millions dont on parlait tout à l'heure ou une autre enveloppe, parce que ce 3 millions là vient du Fonds de suppléance... est-ce qu'on a augmenté le nombre de nutritionnistes et de diététistes? Parce qu'on en manquait d'une façon assez dramatique, hein, ces dernières années.

Et je reviens sur ma question, et je termine là-dessus: Est-ce que le Québec serait prêt à envisager une loi, ou une norme, ou une règle pour dire: Dans l'assiette, là, excluant la préparation, il faudrait que ce soit tant de dollars? Parce qu'on le sait, 7 \$ en moyenne, c'est beau, mais on sait que ça varie entre 4,50 \$ et 10 \$, tu sais. Alors, voilà. Voilà mes deux questions, M. le Président.

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre.

Mme Blais: Tout d'abord, j'aimerais rectifier, maintenant le 3 millions ne vient plus du Fonds de suppléance, il est maintenant déposé dans notre budget annuellement. Alors, je pense que ça peut rassurer aussi.

Et, concernant aussi les coûts moyens, comme je le mentionnais, ça dépend des établissements. Il y a des

établissements où il y a plus de personnes, donc c'est une question de pouvoir d'achat.

Et vous posez une excellente question, celle des nutritionnistes, des diététistes. Et, si nous avons mis en place un programme de cette nature-là, c'était pour faire en sorte justement que les menus soient révisés et pour offrir une meilleure qualité, pour aider les chefs dans les établissements à revoir leurs façons de faire. Et, en plus, on vient de financer l'ordre des diététistes du Québec pour faire — je pense que ça va vous intéresser, puis on va clore là-dessus — une brochure pour les personnes âgées qui vivent à domicile pour qu'elles ne soient pas en situation de dénutrition lorsqu'elles arrivent en établissement. Alors, avec l'ordre... Je crois que l'ordre a reçu 33 000 \$... 33 900 \$ pour faire une brochure pour informer nos aînés qui vivent à la maison de l'importance de bien s'alimenter parce que trop souvent... Je pense, c'est 90 % des aînés qui arrivent en CHSLD qui sont en état de dénutrition, entre 80 %, 90 %?

Une voix: ...

Mme Blais: Je pense, c'est le chiffre... En tout cas, c'est plusieurs personnes qui arrivent en situation de dénutrition. Merci.

Le Président (M. Cousineau): Merci, Mme la ministre. Alors, pour le prochain 20 minutes, je passerais la parole au député des Îles-de-la-Madeleine.

● (12 heures) ●

M. Chevarie: Merci, M. le Président. Bonjour, Mme la ministre, l'équipe du cabinet de la ministre, l'équipe ministérielle, collègues des deux côtés. J'aimerais, si vous me le permettez, M. le Président, faire une mise au point par rapport aux propos de la députée de Crémazie. Avec tout respect pour elle, mais, par ailleurs, j'aimerais... Par rapport à un commentaire que j'ai entendu sur «ça ne paraît pas, tout ce qui a été fait dans le réseau, ou encore il y a peu de choses qui ont été faites», moi, j'ai été dans le réseau — tout le monde, à peu près, le sait — pendant 32 ans et j'ai constaté... J'étais directeur général d'un CSSS aux Îles-de-la-Madeleine et j'ai constaté le changement majeur en 2003 avec l'arrivée du gouvernement libéral au pouvoir, et j'ai réellement constaté un support nouveau au niveau budgétaire sur plusieurs points.

D'abord, sur le budget des équipements spécialisés, ça a été un changement majeur qu'on a connu dans le réseau, ce qu'on appelait le programme de maintien des actifs où on a réussi à mettre en place des équipements extrêmement importants, spécialisés. Je pense ici aux laboratoires, aux salles d'opération, en pharmacie, également en résonance magnétique. D'ailleurs, on a réussi à acheter pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine un appareil de résonance magnétique mobile qui dessert les cinq hôpitaux de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, un projet de 6 millions, également des appareils de... tomodynamomètres. Alors, plusieurs équipements très spécialisés, surspécialisés ont pu être achetés et mis en place pour la clientèle dans les établissements de santé et de services sociaux.

Également, tous les projets au niveau des infrastructures également, CHSLD, centres hospitaliers. Et, dans les centres hospitaliers, on parle des urgences, on parle des salles d'opération qui ont été rénovées. Et, en CHSLD, plusieurs projets, encore là, qui ont été lancés pour les meilleurs intérêts des clientèles.

Également, depuis 2003, le réseau de la santé ou le système de santé a bénéficié d'une indexation, en moyenne, de 5,8 %. C'est majeur, ça. Depuis sept ans, depuis 2003, ça représente près de 10 milliards de dollars d'investis, de réinvestis dans le réseau de la santé. Et ça touche toutes les clientèles: les clientèles des personnes en perte d'autonomie, les aînés et les adultes qui ont besoin de soins également. Tout ce changement-là a été fait depuis 2003.

Deux autres changements importants que, présentement, on prend pour acquis, mais ça a été, je pense, vraiment ce qui a touché la culture du réseau... Avec toute la fusion qui a été faite entre les CLSC, CHSLD et centres hospitaliers pour créer les 95 CSSS, ça a vraiment changé la culture organisationnelle du système de santé. On est passé avec une philosophie et une culture en silo, où chacun, chaque établissement avait ses clientèles, pour mettre en place un réseau de services intégrés mieux coordonné, mieux organisé et vraiment centré sur les clientèles. L'autre élément de cet aspect-là de changement de culture, on s'est attaqué aussi aux organisations syndicales. Chez nous, aux Îles-de-la-Madeleine, pour un petit CSSS, on avait 11 unités d'accréditation syndicale. Aujourd'hui, il y en a quatre. Alors, vous pensez en termes de gain de productivité, en termes de facilité sur le plan de l'organisation du travail. Alors, je pense, c'était important, M. le Président, de faire ces mises au point là pour le bénéfice de l'ensemble des personnes qui nous écoutent parce qu'il a beaucoup été fait depuis 2003.

Maintenant, ma question va porter sur le crédit d'impôt pour conjoint. On sait tous que les toutes premières personnes qui sont sollicitées quand une personne tombe malade ou encore quand on est en présence d'une personne en perte d'autonomie, évidemment c'est le milieu familial qui est sollicité en tout premier, donc la famille immédiate, les enfants, les filles, les frères, les... sont évidemment les personnes qui sont touchées les premiers pour aider une personne en perte d'autonomie ou un aîné qui est en perte d'incapacité, et c'est tout à fait normal qu'il en soit ainsi, que ça soit la famille ou les proches qui s'occupent de leur personne, de leur proche qui peut avoir besoin d'aide. Donc, les proches aidants jouent un rôle vraiment capital dans la vie des personnes qui sont malades ou auprès des aînés. Et évidemment, avec la croissance de la population et avec le vieillissement de la population, le nombre d'aidants naturels augmente également d'année en année, et cette contribution des aidants naturels a un impact majeur sur la capacité des aînés à demeurer à domicile.

Alors, on estime qu'au Québec le nombre d'aidants naturels est d'environ, à peu près 1 million de personnes. Donc, c'est énorme comme chiffre. Et on estime que 80 % de l'aide est assumée par les aidants naturels, et, parmi ce nombre-là, on peut considérer qu'il y a environ 300 000 personnes que ce sont des conjoints d'un aîné ou d'une personne atteinte d'une incapacité physique ou mentale. Et plusieurs de ces 300 000 personnes là étaient exclues du crédit d'impôt pour les aidants naturels, et je sais que la ministre a fait beaucoup de représentations auprès du ministre des Finances pour corriger cette situation-là. Et je pense qu'avec sa détermination et son engagement les résultats ont porté fruit, et j'aimerais, M. le Président, demander à la ministre qu'elle puisse nous faire part de cette modification spécifique qui a été annoncée par notre ministre des Finances le 17 mars dernier concernant le crédit d'impôt pour conjoint.

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre.

Mme Blais: Merci beaucoup, M. le Président. Écoutez, je suis contente qu'on parle du crédit d'impôt et des proches aidants. Premièrement, notre gouvernement sera résolument le gouvernement qui est le gouvernement des proches aidants. Il n'y a jamais un gouvernement qui a fait autant pour les proches aidants au Québec. Lors de la consultation publique, j'ai entendu et je le redis à chaque année lors de ces crédits... Ça va faire trois crédits... C'est mes quatrièmes crédits, mais trois crédits où je parle véritablement de proches aidants. Les proches aidants ont crié des cris de détresse: On a besoin d'être soutenus, il faut faire quelque chose. Alors, on a fait beaucoup de choses.

Depuis le budget 2007-2008, il y a un 10 millions distribué dans les différentes agences. Ça soutient environ 112 projets actuellement, 112 projets de répit aux proches aidants partout à travers le Québec. Lors de la fin de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, un 19 octobre 2007, nous avons annoncé un 500 millions... un 500 000 \$ annuellement — 500 millions, wow! j'ai vu des étincelles dans vos yeux, M. le Président — 500 000 \$ annuellement pour soutenir Baluchon Alzheimer, qui est un organisme qui se déplace vers le domicile, qui permet à une personne formée de vivre avec la personne atteinte de maladie d'Alzheimer 24 heures sur 24 pour quatre jours, une semaine, deux semaines, pour permettre au proche aidant de prendre des vacances, pour revenir et reprendre le bâton de pèlerin pendant peut-être 50 semaines par année, et de s'occuper de son proche aidant.

J'ai beaucoup de compassion pour les proches aidants. Je pense que les proches aidants jouent un rôle fondamental et exercent leur solidarité. Nous avons annoncé le 200 millions de dollars pour les proches aidants. Je suis une ministre pressée. J'ai hâte de voir les projets sur le terrain, ça devrait se faire incessamment. Et je sais que vous êtes dans la région des Laurentides, M. le Président, et on devrait annoncer le mois prochain des enveloppes, des appels d'offres pour les projets dans la région des Laurentides, qui est une vaste région. Mais j'aurai certainement la chance d'en parler un peu plus.

Mais il y avait trois crédits d'impôt pour les proches aidants, mais le conjoint ne pouvait pas bénéficier du crédit d'impôt. Et ça, là, c'était terrible parce que le conjoint disait: C'est moi, le proche aidant, et comment se fait-il que je n'ai pas le droit de bénéficier du crédit d'impôt? Remboursable, je le dis bien. Ça semble symbolique, là, parce que c'est aux alentours, je pense, de 1 100 \$, 1 090 \$ ou 1 100 \$ par année. Mais de ne pas être reconnu comme proche aidant quand on est conjoint, c'est beaucoup, et, évidemment, on a fait des représentations.

● (12 h 10) ●

Je n'étais pas la seule, il y a tous les proches aidants du Québec, mais il y a aussi mes collègues, je veux le dire, mes collègues députés avec lesquels je me suis assise un matin, puis on a dit: Il faut qu'on travaille, qu'on regarde ça. Et on a fait une représentation auprès du ministre des Finances, et, évidemment, il y a 11,5 millions de dollars en 2011 pour permettre à 17 000 aidants naturels d'être nouvellement reconnus pour le rôle qu'ils exercent. Alors, c'est pour des personnes, aidants naturels qui aident un conjoint de 70 ans ou plus qui est incapable de vivre seul ou un aidant naturel qui cohabite dans le logement du proche admissible dans la mesure où celui-ci est incapable de vivre seul.

Il y a un autre crédit d'impôt remboursable aussi jusqu'à la hauteur de 1 560 \$ par année, soit 30 % du total des frais engagés durant l'année, jusqu'à concurrence de 5 200 \$ pour des services spécialisés de relève pour les soins puis un crédit d'impôt de relève bénévole. Bien là, ça prend un bénévole qui vient faire du bénévolat pendant de nombreuses heures pour obtenir un 500 \$ remboursable.

Ça fait qu'on voit qu'on est en train d'outiller de plus en plus les proches aidants pour leur donner un peu plus d'air, un peu plus d'oxygène. Ça va faire partie de la politique du Vieillir chez soi. Je dis souvent, M. le Président, que je suis une ministre pressée parce que je sais que c'est un titre qui nous est prêté temporairement, et, quand on l'a, il faut agir rapidement. Je me souviens de l'histoire de ma mère quand j'avais trois ans. J'étais assise dans la brouette, ma mère me regardait par la fenêtre, et je n'arrêtais pas d'arroser la graine qu'elle m'avait donnée. Et là ma mère a dit: Qu'est-ce que tu fais, Marguerite? Je n'ai pas le droit de mentionner mon nom, mais: Qu'est-ce que tu fais? Et j'ai dit: J'attends que la fleur pousse. Et là elle a dû m'expliquer que, parfois, ça prenait du temps pour qu'une fleur pousse. Donc, parfois, on adopte, comme ça, des politiques, on met en place des programmes, ça ne va pas aussi vite qu'on le veut, mais on voit le fruit qui pousse ultérieurement après l'arbre, et je sais que, pour les proches aidants, il y a beaucoup de services qui vont se déployer à travers le Québec d'ici quelques mois, quelques années.

Et, en plus, en plus, le temps que les carrefours de soutien aux proches aidants se déploient partout d'ici 2012, dans le budget de l'année dernière le ministre des Finances avait octroyé 6 millions de dollars, soit 2 millions annuellement, pour soutenir des organismes communautaires qui offrent du répit aux proches aidants, pour faire une espèce d'équilibre pour ne pas laisser, je dirais, un sas entre le déploiement des carrefours de soutien aux proches aidants et la demande.

Le Président (M. Cousineau): Merci, Mme la ministre. On voit que la marguerite a très bien poussé. M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

M. Chevarie: Merci, M. le Président. Est-ce qu'on peut savoir combien est-ce qu'il reste de temps dans...

Le Président (M. Cousineau): Il reste six minutes.

M. Chevarie: Six minutes. Je veux revenir sur Vieillir chez soi parce que... Et j'en parlais tantôt dans l'introduction à ma question à Mme la ministre, vieillir chez soi, ça prend un réseau de services intégrés, ça prend du partenariat à partir, évidemment, des aidants naturels, en passant par le réseau de la santé, les organismes communautaires, les municipalités. Donc, vous avez instauré un programme, les municipalités amies des aînés, et c'est la diversité de l'aide, et des programmes, et des services qui font en sorte qu'on va mieux soutenir nos personnes âgées, nos aînés, nos personnes en perte d'autonomie dans leurs résidences, ou en milieu de vie naturel, ou dans le milieu. Et on sait comment c'est précieux, ça, de favoriser cette orientation-là et de continuer. On sait qu'on ne répond pas à 100 % encore des besoins, mais la cible est là, l'orientation est là, et la démarche du ministère, de votre ministère et du ministère de la Santé va dans ce sens-là.

Et je pense qu'il faut continuer à consolider nos actions, et le crédit d'impôt, vous parliez, bon, pour le conjoint d'une personne âgée de 70 ans et plus qui sera dorénavant admissible à ce crédit d'impôt au conjoint, ça représente à peu près 1 100 \$ par mois, mais c'est quand même intéressant, c'est majeur, c'est 100 \$ par... Ça, oui, 1 100 \$ par année, c'est environ 100 \$ par mois. Donc, pour certains, le 100 \$, là, c'est majeur parce que ça leur permet de boucler leur budget, et je pense que c'est une excellente mesure pour aller dans le sens de l'ensemble des mesures qui favorisent le vieillir chez soi. Je ne sais pas si vous voulez commenter cet aspect-là de réseau de services qui est important.

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre.

Mme Blais: Bien oui, c'est important et, tout à l'heure... C'est fondamental. Et il faut ajouter que c'est un crédit d'impôt remboursable. Parce que, parfois, on mélange, hein, entre crédit d'impôt... Bien, je ne paie pas d'impôt, alors je n'obtiens pas ce crédit d'impôt. Mais là ce n'est pas pareil, c'est un crédit d'impôt remboursable, donc la personne le reçoit si elle offre le service à une personne qui est en perte d'autonomie âgée de 70 ans et plus.

Et, tout à l'heure, je voyais le chercheuse de la députée de Crémazie me regarder avec ses beaux yeux — il a de magnifiques yeux — quand j'ai parlé, tout à l'heure, qu'il y avait aussi des services qui se déployaient vers les ressources intermédiaires, et je pense que c'est important de le dire parce que, quand on annonce 50 millions dès cette année pour augmenter... Parce qu'on est à 537 millions de dollars pour le maintien à domicile, donc c'est un 50 millions qui s'ajoute pour le maintien à domicile, et ça fait en sorte que... Et, hier, la députée de Crémazie disait: Bien, c'est 80 % pour les établissements, 20 % pour le maintien à domicile. Quand on va déposer la politique du Vieillir chez soi, on va tendre vers le 30 % pour le maintien à domicile, et il faut ajouter que tous les soins qui sont prodigués par les centres de santé et de services sociaux dans les ressources intermédiaires, donc dans les résidences privées où on accueille des gens, ce sont les résidences, ce sont des sommes supplémentaires qui ne sont pas comprises dans le 50 millions de dollars. Ça, je pense que c'est très important, et on va voir cette optimisation de service là, on va faire les choses autrement.

Hier, la députée de Crémazie a dit: Il faut tourner la machine de bord. Pas tout à fait comme ça parce que vous vous exprimez bien, mais vous avez dit: Il faut tourner le système, hein, presque à 180 degrés. Mais le système tourne et il a déjà pris cette tendance. Et je pense que ça va vous rassurer, Mme la députée, on le fait, on le fait de plus en plus. J'ai vu un reportage — c'est 109 — où j'ai vu toute l'équipe spécialisée de Trois-Rivières, une équipe spécialisée en santé qui se déplace à domicile, et on voit qu'ils arrivent... que ce soient des ergothérapeutes, des physiothérapeutes, des infirmières, et là on voit qu'ils se déplacent. Et ça, c'est fantastique de voir qu'une équipe peut s'asseoir ensemble et décider comment on peut optimiser les services. Je l'ai vu dans le reportage, là, je n'ai pas commandé le reportage, M. le Président, pour les crédits d'aujourd'hui. Mais j'ai trouvé que c'est une nouvelle façon de faire, une nouvelle façon organisationnelle, et je crois qu'on ne se trompe pas si on est capables de le faire de cette manière-là.

Et, encore une fois, que ce soit au niveau du transport... Il faut que le transport soit au rendez-vous. Vous le savez, vous, M. le député, vous vivez dans une région où il y a beaucoup de gens pendant l'été, puis, quand on arrive l'hiver, c'est très difficile. Et, parfois, il n'y a pas toujours le personnel, et il faut qu'il y ait des crédits d'impôt remboursables pour les aidants naturels, il faut les aider à exercer leur solidarité. Et, en plus, on le mentionne, le gouvernement ne peut pas tout faire. Le gouvernement peut mettre de l'avant des mécanismes, des programmes, des politiques pour aider, pour soutenir, mais, après ça, il faut que les familles soient au rendez-vous le plus possible. Et je sais que, dans votre comté, aux Îles-de-la-Madeleine, vous faites un travail remarquable pour permettre à vos insulaires qui ont parfois de la difficulté à se déplacer vers la terre, une autre terre, la terre du Québec... vous faites tout votre possible pour que ces gens-là obtiennent tous les services requis.

Le Président (M. Cousineau): Merci. Mon Dieu! pile. Merci, Mme la ministre. Alors, pour le prochain bloc de 20 minutes, il y aura 10 minutes consacrées à la députée de Crémazie et 10 minutes de consacrées au député de Mercier. Mme la députée de Crémazie.

● (12 h 20) ●

Mme Lapointe: Merci, M. le Président. Bien, d'abord, j'aimerais simplement dire à mon collègue des Îles-de-la-Madeleine, qui est dans un très beau comté, que tout n'a pas changé nécessairement juste en 2003, là. Puis ça, il le sait, d'ailleurs. D'ailleurs, moi, en 2001, chez nous, à l'Hôpital de Sainte-Agathe, qu'on appelle le CH des Laurentides, on a travaillé bien fort, mais on a obtenu un appareil à densitométrie qui valait très cher. Alors, on était en 2001, comprenez-vous? Mais je vous comprends, c'est vrai qu'on veut toujours davantage, on veut toujours davantage.

Je voudrais juste dire un petit mot... Parce que la ministre a terminé en parlant des soins à domicile, où on en est, que la machine va effectivement commencer ce virage-là qui est essentiel, hein? Parce que, si on était capables de s'occuper de nos gens à la maison jusqu'à la fin, comme ça existe dans d'autres sociétés, dans d'autres pays, on n'aurait pas cet hébergement souvent, malheureusement, prématuré qui n'est pas la volonté des gens. Qui veut s'en aller en hébergement? Personne ne veut s'en aller hébergement, hein? Bon.

Et je voudrais dire aussi à la ministre que, même si, avant vous, semble-t-il, c'était le déluge, là, il n'y avait rien, rien, rien, là, bien il y avait quand même Chez soi: le premier choix, une politique de soutien à domicile qui a été déposée par le gouvernement du Parti québécois en 2002, et que, bien sûr, toutes ces choses-là ont été resserrées avec les années, mais ça originait de mémoires qui avaient été présentés par le Conseil des aînés. Voilà. Alors, le Conseil des aînés nous a toujours vraiment bien servi comme société.

Je passerai quelques moments sur la question des proches aidants. Je salue à nouveau le Dr Boivin, qui est là. La ministre nous a dit hier qu'il y avait certains retards dans l'ouverture des carrefours si j'ai bien compris. J'aimerais avoir quelques informations à cet égard et est-ce que c'est vraiment bien de six carrefours dont on parle en ce moment. Troisième question, toujours sur le dossier des proches aidants: L'an dernier, il y avait 10 millions de dollars du ministère de la Santé et des Services sociaux qui étaient

déployés dans les régions pour les proches aidants, qu'en a-t-il été cette année? Est-ce que c'est la même somme? Et est-ce que... Je ne voudrais pas que ce qu'on fait d'une main soit retiré de l'autre, n'est-ce pas M. Gagnon, vous êtes au courant de ma préoccupation à cet égard-là.

Le Président (M. Chevarie): Mme la ministre.

Mme Blais: Oui. Alors, tout d'abord, pour répondre à l'assertation de la députée, c'est vrai, ce n'est pas parce qu'on est arrivés au pouvoir en 2003 qu'il n'y a rien qui avait été fait, mais, dans un plan d'action de 2001-2004 qui s'appelait Communautés et solidarité, pour répondre aux besoins des aînés pour trois ans, les sommes que vous vouliez engager étaient de 4,5 millions de dollars, alors qu'en 2007-2008 c'est 2,2 milliards de dollars. Alors, moi, je pense que...

Une voix: ...

Mme Blais: Non, je tiens à le dire, juste pour les organismes communautaires, on est rendus à 11,2 millions de dollars, juste pour les organismes communautaires par année. Et ça, il faut que je le dise parce qu'elle a mentionné qu'il y avait la politique Chez soi: le premier choix, et, M. le député, il faut dire que, dans cette politique, il y avait un engagement du Parti québécois de déposer une politique du vieillissement, et nous allons déposer une politique qui va s'intituler Vieillir chez soi. Donc, on va répondre finalement à... on va la déposer, cette politique-là.

Maintenant, vous avez posé une question: Ai-je entendu qu'il y avait du retard? Vous avez entendu que j'étais une ministre pressée et que mon souhait était de faire en sorte que les carrefours, comme par une baguette magique, apparaissent partout, dans toutes les régions du Québec. Et, comme j'ai le respect des communautés, et comme les communautés doivent véritablement s'articuler autour d'un projet commun, et que tout le monde adhère au projet, ça ne va peut-être pas aussi vite que mes souhaits premiers. Mais, dans les Laurentides, M. le Président, vous êtes là, il y a la Table régionale de concertation des Laurentides, avec l'agence régionale de santé, qui a été capable de travailler de concert et qui a obtenu... Ils ont obtenu, ces deux organismes-là, 100 000 \$ pour travailler sur un plan d'action, c'est-à-dire retourner toutes les pierres partout dans les Laurentides pour voir qu'est-ce qui se faisait en matière de répit et qu'est-ce qui ne se faisait pas, et, au mois de mai, on devrait être en mesure de pouvoir annoncer, entre autres, l'enveloppe financière, l'enveloppe budgétaire du carrefour ainsi que l'appel de projets pour soutenir les organismes qui ne sont pas déjà soutenus par le 10 millions, annuellement, qui est versé dans les agences de santé et de services sociaux.

C'est la raison pour laquelle M. Gagnon, qui est le sous-ministre adjoint à la Santé et aux Services sociaux, siège sur la société de gestion L'APPUI, pour être en mesure d'élaborer et de regarder s'il n'y a pas des dédoublements de financement de projets. Donc, il y a trois premiers carrefours qui ont été annoncés, dans les Laurentides, en Montérégie, dans le Bas-Saint-Laurent. Il y aura, à la fin de 2011, des carrefours qui seront annoncés, c'est-à-dire... C'est quoi, ça, ce chiffre-là, ici?

Une voix: 17.

Mme Blais: 17. Bon, 17 carrefours. Moi, j'en veux plus que ça, j'en veux partout. Et, en 2012, on va annoncer dans le Nord-du-Québec et le Nunavik...

Une voix: Bravo!

Le Président (M. Cousineau): Mme la députée de Crémazie.

Mme Lapointe: Moi, j'ai l'impression que la ministre est pas mal meilleure dans ses dossiers que dans les chiffres, là.

Une voix: ...

Mme Lapointe: Bien, écoutez, vous dites qu'on passe de 4 millions à 2 milliards, là, il y a quelque chose là-dedans qui ne peut pas marcher, là, ce que vous venez de dire, ce que vous venez de dire tout à l'heure. Au niveau des soins... au niveau des...

Une voix: ...

Mme Lapointe: C'est ce que j'ai compris, là. Vous avez parlé de quelques millions versus quelques milliards en sept ans, c'est fort, alors qu'hier vous disiez qu'à l'époque du Parti québécois on en était à 291 millions, n'est-ce pas, pour le soutien à domicile et que, maintenant, c'est 537, et c'est une hausse d'environ 40 à 50 millions par année. Je vous rappelle qu'il y a 15 ans il y avait 800 000 personnes de 65 ans et plus et qu'aujourd'hui il y en a 1,2 million. Et je vous dis que, dans 15 ans, il va y en avoir 2 millions. Alors, imaginez, si on veut donner une vraie prestation de soutien à domicile, quelle somme on devra engager.

Alors, voilà pour ça. Je garde mon calme, c'est vraiment, vraiment promis. La ministre ne m'a pas répondu en ce qui a trait aux 10 millions pour les proches aidants.

Le Président (M. Cousineau): Allez-y, madame. Vous avez deux minutes encore. Vous avez encore deux minutes...

Mme Lapointe: J'attends la réponse de la ministre...

Le Président (M. Cousineau): Ah! d'accord.

Mme Lapointe: ...qui ne m'a pas répondu sur le 10 millions pour les proches aidants.

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre.

Mme Blais: Bien, je pense que vous ne m'avez pas écoutée parce que je l'ai mentionné, le 10 millions, j'ai dit que le 10 millions était là annuellement et qu'on était pour tenir compte des projets qui étaient financés pour ne pas qu'il y ait de dédoublement.

Maintenant, pour être claire — parce que je suis assez bonne dans les chiffres — pour être claire, c'est que votre gouvernement, à l'époque, avait annoncé un programme de 4,5 millions de dollars pour la ministre qui avait aussi la responsabilité des aînés pour mettre en place un plan d'action pour les communautés et la solidarité, c'est-à-dire pour financer, entre autres, Engagés dans l'action pour les aînés du Québec. C'était 1 million par année plus

des sommes d'argent pour financer les tables régionales de concertation des aînés. C'était, grosso modo, ce que vous aviez à financer, alors qu'aujourd'hui le financement pour les organismes communautaires est rendu à 11,2 millions de dollars annuellement et que, depuis 2007-2008, les sommes engagées sur cinq ans pour soutenir des projets aux aînés, que ce soit au niveau des crédits fiscaux, que ce soit au niveau du maintien à domicile, que ce soit au niveau du vieillissement actif, c'est 2,2 milliards de dollars. C'est écrit noir sur blanc dans le budget.

Le Président (M. Cousineau): Question rapide, réponse rapide parce qu'il reste moins d'une minute.

Mme Lapointe: Question rapide. C'est vrai que le 2 millions... 2 milliards, 2 millions, on n'est pas, quand même, dans votre ministère là, hein? On parlait, là, votre budget est de 26 millions, quand même, il ne faut pas mêler les pommes et les oranges.

J'ai une question ici, là, qui est très rapide. Crédit solidarité, que votre gouvernement a proposé, n'est-ce pas, et qui était une mesure phare extraordinaire, et, tout à coup, on s'est rendu compte qu'il y avait un peu plus que 1 million de personnes qui ne pourraient pas y avoir droit parce que ça n'aurait fonctionné que par dépôt direct, et il y a plusieurs aînés qui n'ont pas de compte bancaire. Alors, nous avons fait des représentations. Est-ce que la ministre, de son côté, a fait des représentations auprès de son gouvernement, qui vient de reculer à cet égard, d'ailleurs?

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre.

● (12 h 30) ●

Mme Blais: Oui. M. le Président, pour commencer, là... Puis j'ai entendu ce qu'elle a dit aux crédits quand elle a dit: Comment ça se fait que tout le monde... Vous parlez, là, de la contribution santé ou... non, du crédit d'impôt à la solidarité. Le crédit d'impôt à la solidarité, il avait toujours été clair, pour le crédit d'impôt à la solidarité, que pour les personnes... Le ministre des Finances avait toujours été clair, que, pour les personnes qui n'avaient pas de compte bancaire, on était pour trouver une autre solution. Ça, ça avait toujours été clair. Ça avait toujours été clair, oui, ça avait toujours été clair, mais en premier... On fait comme pour le crédit d'impôt remboursable pour les personnes âgées qui vivent à domicile. Ces gens-là font une déclaration de revenus, et là, par la suite, il y a un crédit d'impôt remboursable. Alors, c'est la même chose qui s'est produite.

Le Président (M. Cousineau): Alors, Mme la ministre, je dois vous arrêter parce que, là, on a dépassé notre temps sur le premier 10 minutes. Vous aurez l'occasion de continuer cette discussion-là sur le dernier bloc. Les 10 prochaines minutes appartiennent au député de Mercier.

M. Khadir: Merci, M. le Président. Je veux vous saluer, saluer ma collègue de l'opposition officielle, tous les collègues, Mme la ministre, bien sûr, avec sa brillante équipe. Je voudrais aussi en profiter pour saluer Dr Boivin, sous les... Malgré son jeune âge, j'ai servi sous ses ordres à l'Hôpital Saint-Luc. Ça ne paraît pas, hein? Voilà. Je ne voulais rien trahir.

Mme la ministre, je voudrais vous parler... Ça fait à peu près six mois que le CHSLD de Saint-Lambert

a ouvert. Bien sûr, mes questions sont, en partie, de nature économique, mais ça relève surtout de la qualité des soins qu'on y dispense. Comme vous êtes ministre des Aînés, en fait, je veux faire cette démonstration pour compter sur vous pour faire des représentations aussi efficaces que sur le crédit de solidarité ou vos préoccupations là-dessus.

Si vous vous rappelez, en mars dernier, dans un article du *Devoir*, on apprenait... Parce qu'il y a des proches et des professionnels qui dénonçaient un peu les ratés dans les soins, sans parler des difficultés rencontrées par l'entrepreneur de ce CHSLD qui a été construit en PPP. En fait, c'est le premier PPP dans le domaine de la santé, c'est-à-dire partenariat public-privé. Les promesses de ça, c'est quoi, les promesses des PPP? C'est que ça va coûter moins cher, et la qualité des soins va être conservée. Or, on se rappelle tous les ratés rencontrés par ce développeur. Les familles tentent maintenant de se regrouper, suivant cet article, dans l'espoir d'améliorer un peu le sort de leurs proches qui sont hospitalisés, souvent des personnes âgées, des personnes âgées. Les démarches sont confidentielles parce qu'ils ont... Comme c'est un cadre privé, ils ne se sentent pas vraiment protégés, ils ont peur de représailles. Ils hésiteraient même à porter l'affaire devant le Commissaire aux plaintes parce que le Commissaire aux plaintes est payé par l'hôpital, qui est un partenaire privé.

Donc, il y a toute une série de choses reliées au plus faible salaire qu'on paie, malgré le fait qu'on a des difficultés de recrutement dans ce centre-là, et tous les problèmes liés, donc, à une faible qualification des soignants, à un ratio plus faible d'infirmières qualifiées par rapport aux auxiliaires, par rapport aux autres professionnels dans les soins. Toutes choses qui avaient été déjà évoquées, hein? Toutes choses qu'en fait nous avons déjà, nous, Québec solidaire, dans notre premier mémoire. Après notre fondation, en 2006, en mars, on est allés devant M. Couillard, donc, en commission parlementaire dire que l'exemple des PPP partout dans le monde, surtout britannique, où ils ont beaucoup d'expérience depuis 1992 dans toutes sortes de PPP, montre que ça donne de mauvais résultats. Non seulement ça coûte plus cher, mais, étant donné la recherche de bénéfices, la recherche de marges de profit, ça fait en sorte qu'on coupe sur la qualité ou la dispensation des services. En fait, suivant une évaluation qui a été faite en 2010, juste en termes de nombre de lits dont se prive la Grande-Bretagne parce que les coûts élevés engendrés par le recours au partenariat public-privé prive les contribuables d'autant de ressources disponibles pour d'autres lits, c'est 12 000 lits de moins, suivant des évaluations béton sur quoi... Maintenant, ça fait presque 20 ans d'expérience britannique.

Or, ce matin, le MCE Conseils, une firme d'évaluation qui a évalué pour le compte du...

Une voix: De la CSN.

M. Khadir: ...de la CSN, oui, un syndicat... Les syndicats font un excellent travail dans notre société. Notre société est protégée parce qu'on a des syndicats, heureusement, puisque les gouvernements ne font pas tout le travail qu'il faut. Un gouvernement fort protège, contre l'abus des plus puissants, sa population. Quand le gouvernement faillit à sa tâche parce qu'il est trop proche des puissants, bien il faut des syndicats ou il faut des partis d'opposition. Donc, j'espère que, quand vous parlez de la CSN, vous

reconnaissez la force de notre société liée à la force des syndicats dans notre société, que, moi, je vais défendre, Mme Blais.

Or, ce rapport — là, c'est un rapport d'un groupe d'experts indépendants — vient confirmer toutes nos craintes non seulement en termes de coûts — mais je ne rentrerai pas dans les coûts avec vous — ça démontre, par exemple, que la valeur, hein... Je vais vous lire: L'hypothèse initiale, c'est que ça représenterait pour le public un coût de 227 millions de dollars pour 25 ans — valeur actuelle nette plus ajustement au net — alors que le coût réel... En fait, ils ont évalué, là, le coût. Si ça avait été fait dans le cadre public, aurait été de 227 millions, alors que le coût, finalement, en PPP au net des contributions des usagers également, parce qu'il y a une contribution via ce qu'on paie pour les garanties de prêt, etc., produit un coût à hauteur de 287 millions. Autrement dit, il y a une différence de 60 millions par rapport au 222 millions annoncé qui était censé refléter les avantages qu'on...

Mais ce qui m'inquiète, c'est dans le rapport, à la page 2, c'est de constater que l'état de santé des personnes qui sont dans le réseau étant... comme le on sait, qui tend à se détériorer parce qu'on en a de plus en plus des âgés, et on constate que ce genre d'hôpital là veut imposer des ratios de personnel qualifié — par exemple, des infirmières bachelières — plus bas que ce qu'on pratique déjà dans le réseau public, aux alentours de 35 %. Là, on veut imposer un ratio de 30 % des heures totales de soins offerts de manière à, donc, diminuer leurs coûts, puisque les infirmières plus qualifiées, il faut les payer plus cher, de manière à maximiser leurs profits.

Ensuite, le secteur public, qui a une expertise importante dans ce domaine-là, a transféré une partie des soins à un entrepreneur qui n'avait aucune expérience dans le domaine des soins. Dans le domaine, oui, des résidences pour personnes âgées autonomes de soins offerts de santé, oui, mais dans la dispensation de soins spécialisés, comme c'est le cas de ce CHSLD, vraiment pas.

Ensuite, la loi sur la santé et services sociaux prévoit un certain nombre de comités de qualité des soins, d'évaluation des différentes activités qui se passent dans un centre hospitalier, bien il n'y a aucune exigence dans ce qui se passe actuellement avec ce CHSLD.

Donc, en fait, le Groupe Savoie, qui détient ce contrat privé de PPP, réalise des économies en ayant recours à une moindre qualité de soins. Et ce n'est pas la faute de M. Savoie ou de sa famille. Je ne veux même pas rentrer dans les détails de tout ce qu'on sait maintenant sur les contributions politiques de cette famille-là, qui soit a obtenu ce contrat-là dans le pattern habituel du favoritisme, malheureusement, qu'on constate trop souvent — mais j'ose espérer que ce n'est pas ça, de toute façon ce n'est pas de votre ressort — soit parce qu'ils ont soumissionné au plus faible coût, et on sait à quel point, parfois, ça cache des réalités qui nous rattrapent par la suite.

Ma question, donc, c'est: Comment comptez-vous intervenir auprès de vos collègues... le ministre de la Santé? Je devrais poser la question au ministre de la Santé, sauf que les dernières questions que j'ai posées, par exemple sur le coût des médicaments, tendent à démontrer que ce ministère-là est faible, ne fait pas grand-chose, n'est pas capable, vraiment, de se tenir debout devant les partenaires privés. Donc là, je demande à vous, Mme la ministre: Que comptez-vous faire auprès de votre cabinet,

auprès de votre chef pour intervenir vraiment, là, avec les poings sur la table? Vous avez lancé un plan de lutte contre la négligence et la maltraitance. En fait, la négligence, c'est une forme de maltraitance. Si on néglige les soins appropriés à nos gens les plus vulnérables qui sont dans les CHSLD, on est complice de maltraitance. Donc, il faut vraiment, quand on sait ce qui se passe...

Le Président (M. Cousineau): M. le député.

M. Khadir: ...maintenant qu'on sait ce qui se passe, il faut intervenir.

Le Président (M. Cousineau): M. le député, si vous voulez avoir une réponse, il reste deux minutes.

M. Khadir: Très bien. Excusez-moi. Bien, c'est parce que j'ai tellement peu de temps.

Le Président (M. Cousineau): Vous avez fait un préambule de huit minutes.

Mme Blais: Je ne pense pas que vous aurez une réponse en deux minutes. Mais, tout d'abord, on aime beaucoup les syndicats, on a été en mesure de négocier avec notre fonction publique. Et c'est l'ex-présidente du Conseil du trésor qui a réussi ce coup de maître en cinq mois. 450 000 personnes, ce n'est pas rien. Alors, ça veut dire qu'il y avait un très bon rapport qui s'est établi. Ça, c'est la première des choses. Je pense que je veux le dire.

Deuxième des choses, attaquer, attaquer les fonctionnaires du ministère de la Santé et des Services sociaux, moi, je ne le prends pas. Je comprends, là, que votre question, c'est comment je vais réagir auprès de mon collègue, mais, ici, vous avez un sous-ministre à la Santé et aux Services sociaux, vous avez une responsable aussi qui travaille...

Une voix: ...

Mme Blais: Non, mais là on s'attaque à des gens qui travaillent... On s'attaque à notre fonction publique, et ça...

M. Khadir: ...ça ne relève pas d'eux.

Mme Blais: Bien, on s'attaque à notre fonction publique...

Le Président (M. Cousineau): M. le député, laissez parler la ministre.

Mme Blais: ...quand on dit qu'on a un ministère faible. Vous avez dit un ministère faible, vous n'avez pas dit un ministre faible.

M. Khadir: À cause de la direction politique.

Le Président (M. Cousineau): M. le député de Mercier...

Mme Blais: Vous n'avez pas dit un ministre faible, vous avez dit un ministère faible.

Le Président (M. Cousineau): Répondez, Mme la ministre, je dois contrôler les échanges.

Mme Blais: Et là je veux rectifier les faits, le ministère est fort et est solide. Et en plus, dans ce PPP là, moi, ce n'est pas à moi de répondre à ça, mais je vais vous dire qu'il a la même obligation qu'un CHSLD public, qu'il doit être agréé par le conseil canadien d'agrément, il doit recevoir des visites d'appréciation au même rythme qu'un CHSLD public, il va y avoir des mécanismes de gestion et des plaintes, donc un commissaire aux plaintes. Et je veux vous dire: Personne ne peut accepter qu'il y ait des personnes âgées — puis on en parle souvent — qui soient traitées avec de la négligence, c'est inacceptable dans notre société. Vous faites bien de le dire, c'est votre cause, vous la défendez. Et je pense que peut-être que, M. le sous-ministre, vous avez quelque chose à rajouter là-dessus, mais le ministère de la Santé et des Services sociaux veille au grain. Et, quand vous dites qu'il y a peut-être eu un choix qui a été fait à cause de dons politiques, là, en tout cas, moi, je ne veux pas embarquer...

● (12 h 40) ●

Le Président (M. Cousineau): Le bloc est terminé, je regrette.

M. Khadir: Décision politique.

Mme Blais: J'ai trop de respect pour vous. J'ai trop de respect pour vous, M. le député de Mercier.

Le Président (M. Cousineau): M. le député, Mme la ministre, le bloc est terminé, je regrette, c'est moi qui gère le temps. Alors, avant de passer à l'autre bloc, j'aimerais avoir un consentement parce que nous avons débuté nos travaux à 11 h 13, donc j'ai besoin d'un consentement pour nous rendre à 13 h 13. Consentement?

Des voix: ...

Le Président (M. Cousineau): Ça va. Donc, voici la répartition du temps restant. Nous avons un bloc de 20 minutes au gouvernement, c'est-à-dire aux députés représentant la partie ministérielle, Et nous aurons par la suite un sept minutes à l'opposition officielle, et il restera un trois minutes au gouvernement. Donc, vous avez la parole, je passe à M. le député de Montmagny-L'Islet.

M. Morin: Merci, M. le Président. J'espère que le député de Mercier, un jour, va comprendre qu'il y a des règles. Il avait 10 minutes pour échanger avec la ministre, il a pris huit minutes pour poser sa question, et là il ne laisse même pas répondre la ministre, il interpelle la ministre. M. le Président, j'espère que notre député de Mercier va comprendre qu'il y a des règles chez nous. Vous aviez juste à prendre deux minutes pour la question, réponse, deux minutes, et là vous auriez pu argumenter. À chaque fois, M. le Président, c'est la même chose...

Le Président (M. Cousineau): Passez à votre question.

M. Morin: ...et c'en est déplaisant pour nous ici, les collègues.

Le Président (M. Cousineau): D'accord. Alors, passez à votre question maintenant.

M. Morin: Oui. Bon, je vais reprendre mon calme, moi aussi, là.

Le Président (M. Cousineau): Parce que je régis les règles ici.

M. Morin: Oui, je le sais, mais je voulais au moins qu'il sache qu'il ne le fait pas de la bonne manière s'il veut échanger.

Le Président (M. Cousineau): Ça va, allez-y.

Une voix: ...

M. Morin: Bon, vous voyez, encore j'ai la parole, puis...

Le Président (M. Cousineau): Ça va, là. Je n'ai pas à trancher ça, moi.

M. Morin: O.K. Bon, j'aimerais, M. le Président, dire à la ministre que, tout à l'heure, on a parlé de Vieillir chez soi. Bien, ma mère va avoir 90 ans le 25 juin, elle reste dans la maison paternelle que mon grand-père a élevé 17 enfants, mon père a eu 12 enfants et elle s'occupe encore de l'entretien, évidemment avec des personnes-ressources à lesquelles on a un très, très bon service. Elle a beaucoup parlé des proches aidants, mais ces gens-là ont souvent besoin de temps libre, de pauses, soutien moral. Et Mme la ministre nous parle de carrefours de soutien pour les aidants, elle en a effleuré un petit peu de temps en temps, mais, par chez nous, on dit, quand on ne connaît pas trop un tel programme ou une telle chose, on dit: Qu'est-ce que ça mange en hiver? J'aimerais savoir qu'est-ce que ça mange en hiver, les carrefours de soutien pour les aidants.

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre, qu'est-ce que ça mange en hiver?

Mme Blais: M. le Président, je ne sais pas si on peut prendre peut-être une minute pour être en mesure de répondre au député de Mercier par rapport à... Est-ce que monsieur...

Le Président (M. Cousineau): C'est sur le temps...

Mme Blais: Est-ce que vous accepteriez que M. le sous-ministre...

Le Président (M. Cousineau): Ah! je n'ai pas de problème.

Mme Blais: ...donne une réponse au député de Mercier par rapport aux appels de propositions de projets?

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre, je n'ai aucun problème, c'est sur le temps du parti ministériel. Allez-y, M. le sous-ministre.

M. Gagnon (Sylvain): Oui, M. le Président. Sylvain Gagnon, sous-ministre adjoint aux services sociaux

au ministère de la Santé et des Services sociaux. Essentiellement, dans le cadre qui nous intéresse, il y a eu un processus d'appel d'offres très, très rigoureux, donc, qui s'est déroulé en deux étapes: une première étape de pré-qualification où un certain nombre de promoteurs ont été retenus; et, par la suite, sur la base, là, du processus et du devis, là, du cahier de charges, il y a eu effectivement une deuxième étape et, en bout de piste, avec un processus qui a retenu, là, le Groupe Savoie pour la réalisation du projet. Donc, un processus qui est très, très, très rigoureux. Et, peut-être à titre de complément d'information, rappeler que, sur tout le processus... l'entente qui a été convenue avec le groupe en question est sur le site Internet d'Infrastructure Québec.

En terminant, il est important de rappeler que cet établissement-là, puisque c'est maintenant un établissement qui a reçu un permis privé, donc relève des mêmes exigences que celles qui sont demandées dans les CHSLD publics. Donc, il faut rassurer la population, c'est un processus très rigoureux avec un groupe de promoteurs qui avait une longue expérience dans le traitement et l'intervention auprès des personnes âgées, et le processus était très rigoureux. On a une structure et plusieurs mécanismes de gestion de la qualité. On parlait du Commissaire aux plaintes, le Commissaire aux plaintes de l'établissement relève directement du conseil d'administration pour justement être en mesure d'être indépendant dans les constats qu'il serait appelé à faire. Et, s'il y a des familles, s'il y a des proches qui sont préoccupés, effectivement ils peuvent toujours faire recours au commissaire dans le cas qui nous intéresse.

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre...

Mme Blais: Oui.

Le Président (M. Cousineau): Ça va, M. le sous-ministre?

M. Gagnon (Sylvain): Tout à fait.

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre.

Mme Blais: Oui. Maintenant, j'aimerais... Qu'est-ce que ça mange en hiver, les carrefours de soutien aux proches aidants? Alors, les carrefours sont, en quelque sorte, virtuels, comme je l'expliquais, parce qu'on veut que ça coûte le moins possible en frais administratifs. On veut que 87 % des sommes du 200 millions de dollars, c'est-à-dire des enveloppes budgétaires qui seront consenties à chacun des carrefours dépendamment de la région... C'est-à-dire qu'en Montérégie l'enveloppe sera plus grosse parce qu'il y a beaucoup plus de personnes âgées qui sont en Montérégie comparativement dans le Bas-Saint-Laurent. Eh bien, 87 %, c'est pour des projets de répit comparativement à l'administration.

Dans le Bas-Saint-Laurent, je ne veux pas parler des sommes, mais l'administration sera à coût le plus bas possible. Et les carrefours, ce sont des lieux virtuels organisés avec des organismes. Comme, par exemple, en Montérégie, c'est le ROMAN, qui est un regroupement d'organismes pour les proches aidants qui existait depuis plusieurs années et qui avait les qualités requises pour être en mesure de tout de suite mobiliser la population

autour du ROMAN, pour faire en sorte qu'il y ait un plan d'action pour voir comment on pourrait, par la suite, répartir l'enveloppe budgétaire. Dans le Bas-Saint-Laurent, c'est un autre modèle qui a été choisi, c'est le modèle de la table régionale de concertation des aînés avec la conférence régionale des élus. Et, dans les Laurentides, c'est la Table régionale de concertation des aînés des Laurentides en lien avec l'agence de santé et de services sociaux. Pour les autres régions du Québec, bien c'est le milieu qui va se mobiliser à savoir comment on peut s'organiser et comment on va travailler ensemble dans ce qu'on appelle le «community building».

Et, comme je l'ai dit, là, au mois de mai, on devrait pouvoir annoncer les trois premières enveloppes. Il y aura un prêt de 2 millions de dollars, je pense, en Montérégie, 1 million de dollars dans les Laurentides et 600 quelques mille dollars pour le Bas-Saint-Laurent. Et, comme ça, les enveloppes seront réparties un peu partout, et on devrait annoncer aussi les cinq prochains carrefours au mois de mai. Et, comme je le mentionnais, 17 carrefours... Hein, c'est bien ça, M. Boivin? Hein, ça va plus vite que ce je pensais, hein? Vous êtes en train de me réconforter, là, vous, aujourd'hui. Alors, 17 carrefours. Vous voyez comment j'ai...

Premièrement, il y a une chose importante à dire ici: Le politique a une indépendance. Je ne suis pas liée avec la société de gestion L'APPUI, c'est-à-dire que je ne suis pas là, moi, en train de la diriger. Il y a des gens qui sont... entre autres, une sous-ministre ici, qui est Mme Bourassa. Où est-elle, Mme Bourassa? Mme Bourassa fait partie de la société de gestion L'APPUI, comme M. Gagnon qui représente le ministère de la Santé et des Services sociaux, comme Mme Renée Roy qui est du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui est la présidente de la société de gestion. Et cette présidente-là a un vote prépondérant, et elle protège, en quelque sorte... Les sous-ministres du gouvernement protègent, en quelque sorte, les sommes investies par le gouvernement pour faire en sorte que les projets soient déployés correctement sur le terrain. Ça ne veut pas dire que les autres membres de la famille de Sojecci ne protègent pas, au contraire. Mais c'est le gouvernement qui a un vote prépondérant, et ça, il faut le souligner. Et, moi, j'ai cette indépendance-là, c'est pour ça que je ne suis pas au courant de toute la gestion quotidienne de la Société de gestion L'APPUI. Et je tiens à garder cette distance critique, il faut que je garde cette distance critique.

Par contre, le Dr Boivin sait pertinemment qu'il a le devoir de déposer un rapport annuellement qui va évidemment faire fi du travail qui a été accompli au cours de l'année. Et, moi, j'ai beaucoup de respect pour la fonction publique et les sous-ministres, et je me fie beaucoup aux sous-ministres qui siègent sur cette société de gestion pour protéger les investissements du gouvernement du Québec.

● (12 h 50) ●

Le Président (M. Cousineau): M. le député de Montmagny-L'Islet.

M. Morin: Je crois que c'est bien, je connais le menu maintenant.

Le Président (M. Cousineau): Alors, la parole est encore à vous, là.

M. Morin: Non, ça va. Merci.

Le Président (M. Cousineau): Non? Ça va? Alors, M. le député de Charlesbourg?

M. Pigeon: Oui.

Le Président (M. Cousineau): Allez-y.

M. Pigeon: Alors, merci, M. le Président. Moi, contrairement à d'autres députés, j'ai une vision très positive de l'action gouvernementale dans le domaine, là, de l'aide aux personnes âgées et à tout ce qu'on doit faire pour leur faciliter les choses. Et je voulais simplement souligner que j'ai entendu de la part de la ministre des mots qui m'ont touché parce que la ministre a dit que, d'une part, il fallait toujours s'assurer que les personnes concernées soient consultées et qu'elles participent à la prise de décision. Et la ministre a employé un autre mot qui n'est pas toujours employé mais qui est un mot important, qui est le mot «respect». Il faut respecter les gens. Quand on respecte les gens, la société se porte mieux. Je trouve ça important et, donc, je voulais dire que toute cette question de vieillir chez soi, d'aide aux aînés, etc., ça doit se faire dans le respect, et ce que j'entends de la part de la ministre m'indique que les choses vont dans la bonne direction.

Ceci dit, Mme la ministre, j'aimerais, là — c'est ma dernière question aujourd'hui — j'aimerais aborder une question difficile qui est la question du suicide chez les aînés. La question du suicide — et j'ai eu l'occasion, récemment, de rencontrer les personnes qui sont en charge, là, du centre de prévention du suicide — c'est une question complexe, lourde, suicide, oui, une question complexe, lourde, je dirais difficile à aborder et que la plupart des gens saisissent mal. On sait des choses globalement, là, on a une idée que, bon, les problèmes personnels, les problèmes familiaux, les problèmes financiers, la santé mentale, l'isolement... On sait qu'il y a beaucoup de facteurs, mais la plupart des gens sont vraiment démunis à ce sujet-là, et on a des statistiques qui, malheureusement, démontrent que les aînés font partie d'une certaine catégorie à risque.

Et un autre élément qu'on peut soulever, hein... Et je pense que les personnes âgées, de plus en plus, vivent seules, et, donc, c'est aussi une question de réseau social, de cercle d'amis. Au fur et à mesure qu'on vieillit, le réseau social s'amointrit, en quelque sorte, le cercle d'amis diminue, le cercle des intimes tend à rétrécir, et ce n'est sûrement pas un élément positif en ce qui a trait, là, à la prévention du suicide. Et je suis convaincu que, connaissant Mme la ministre, elle a la ferme conviction qu'il y a des efforts à faire, qu'on peut faire des efforts, qu'on peut enrayer le suicide chez les aînés et faire en sorte qu'ils conservent leur joie de vivre, hein? Pour vouloir vivre, il faut une certaine joie de vivre.

Alors, j'aimerais que Mme la ministre puisse faire état, là, de sa vision d'une société où ce geste très difficile, là, de s'enlever la vie, là, n'est pas une option pour les gens. Et, je pense, ça serait important que Mme la ministre puisse dire quelques mots à ce sujet-là.

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre.

Mme Blais: Oui. Alors, je remercie le député. Le suicide chez les aînés est un sujet tabou. Et, pendant la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, je voulais qu'on aborde la question, et c'était très difficile.

Et je me souviens très bien, quand j'ai été nommée ministre des Aînés, le 18 avril 2007, l'un des premiers gestes significatifs que j'ai faits, c'est téléphoner au Dr Préville, qui avait un colloque sur le suicide chez les personnes âgées, et je lui ai dit: Écoutez, Dr Préville, je veux absolument vous rencontrer parce qu'on se rend compte que vous allez parler de suicide chez les aînés, qui est un sujet qui me semble tabou. Et il y a eu la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, et, à ce moment-là, c'est là que j'ai rencontré le Dr Préville parce qu'il est venu déposer un mémoire.

Alors, j'ai dit: C'est une question... Il faut être très sensible à la question du suicide. Il faut dire les choses telles qu'elles sont, depuis les 10 dernières années, au Québec, heureusement, il y a eu une diminution du suicide, et ça, il faut le dire. Toutefois, 41 % des personnes qui mettent fin à leurs jours sont des personnes de plus de 50 ans. Et il y a des chercheurs qui ont établi que les personnes qui sont âgées de 64 à 75 ans, tout comme ceux de 75 ans et plus, les suicides sont causés d'abord par la solitude puis par des conflits qui sont interpersonnels. Et, s'il y a eu une augmentation, c'est aussi qu'il y a une augmentation dans le groupe d'âge. Il y a plus de personnes âgées dans ce groupe d'âge là, là, ça touche effectivement une portion de baby-boomers et de personnes vieillissantes. Il y a des personnes qui prennent des médicaments, qui se sentent seules, la solitude, donc des gens qui se suicident.

On en parle moins et on s'est dit qu'il fallait absolument faire en sorte de soutenir des organismes qui travaillent sur le terrain et qui peuvent travailler en mode de sentinelle, qui peuvent aussi faire de la sensibilisation. On a financé plusieurs projets de travailleurs de milieu, travailleurs de rang, travailleurs de rue, des intervenants sociaux qui travaillent dans des groupes communautaires et qui vont vers les personnes âgées, que ce soit dans des HLM, que ce soit dans des lieux qui, tu sais, qui nous semblent parfois, là... Tu sais, tu vas dans un parc puis tu vois une personne seule, alors aller voir comment se sent la personne et, si on sent qu'il y a cette détresse, être en mesure de pouvoir agir.

Alors, hier, on parlait de maltraitance, et la Chaire de recherche sur la maltraitance à l'Université de Sherbrooke aura également le mandat de faire de la recherche en lien sur maltraitance et suicide. Il n'y a pas tout à fait un lien d'établi, mais il se pourrait que des personnes se suicident à cause d'une forme de maltraitance, et on veut que cette chaire de recherche puisse faire, évidemment, des travaux un peu plus pointus, plus approfondis pour voir si, vraiment, il y a un lien direct entre la maltraitance, la négligence et le suicide de personnes âgées.

Entre-temps, on a financé en 2010-2011, à hauteur de 745 000 \$ sur trois ans, l'Association québécoise de prévention du suicide pour dresser un portrait de chaque région et améliorer l'offre de services qui est disponible en matière de prévention de suicide chez nos aînés, et ça, ça s'adresse particulièrement aux intervenants, aux professionnels. Nous soutenons aussi l'Association québécoise de prévention du suicide lors de son colloque annuel sur le sujet, qui fait la promotion d'une ligne téléphonique. J'aimerais, M. le Président, j'aimerais donner le numéro de téléphone, c'est 1 866 appelle. Ça, c'est la ligne du ministère de la Santé et des Services sociaux. Alors, c'est une ligne téléphonique en prévention du suicide.

On a financé aussi, à hauteur de 400 000 \$ sur quatre ans, en 2008-2009 l'Association québécoise des

retraité-e-s des secteurs public et parapublic, qui s'intéresse particulièrement au suicide chez les baby-boomers de 50 à 64 ans. Alors, c'est sensibiliser, informer les gens sur le suicide, sur l'importance aussi de bien se préparer à la retraite — moi, je ne sais pas si, un jour, je vais prendre ma retraite, je ne sais pas si vous, M. le Président, vous allez prendre votre retraite — et aussi la mise en place d'un réseau de sentinelles. Vous savez, la retraite, je n'aime pas le mot retraite. Je trouve que c'est un mot qui... Vous savez, on se retire parfois d'une forme de travail pour recommencer autre chose, une autre fonction, et je trouve ça beaucoup plus positif. Mais, bien souvent, il y a des personnes qui ne se sont pas préparées à faire autre chose dans la vie, qui se retirent d'un milieu de travail, elles sont coupées de leurs contacts de travail, se retrouvent vraiment seules, isolées, et c'est là qu'il peut y avoir la spirale de la désinsertion sociale, tel que mentionné par le sociologue Vincent de Gaulejac.

Alors, il faut absolument qu'on continue de financer. On a financé aussi un projet du Centre d'amitié autochtone de La Tuque à hauteur de 26 996 \$ en 2010-2011 pour contrer l'isolement et le suicide, ainsi que la fondation des maladies mentales, 300 000 \$. Pourquoi? Parce que maladie mentale, suicide, maltraitance, ça va souvent de pair. Et, avec la fondation des maladies mentales, on va mettre en place des groupes de soutien, des groupes d'échange, des groupes de partage. Et, moi, je crois que, si on veut favoriser le vieillissement actif, moi, à titre de ministre, si je veux favoriser le vieillissement actif, il faut absolument que je stoppe cette boucle que j'appelle de désinsertion sociale, c'est-à-dire tout ce qui touche à l'isolement, à la pauvreté, à la maltraitance, au goût de se suicider. Et c'est pour ça qu'il faut créer des projets positifs, et c'est la raison pour laquelle les aînés doivent prendre part aux processus de décision qui les concernent. Moi, je pense, là, je suis rendu à 60 ans... Quand j'aurai 70 ans et 75 ans, j'espère que je vais continuer à pouvoir prendre des décisions pour moi-même. Je crois que c'est légitime dans la vie.

● (13 heures) ●

Le Président (M. Cousineau): Merci, Mme la ministre. Alors donc, il reste sept minutes du côté de l'opposition officielle et trois minutes... Je me réserve du temps pour voter les crédits. Alors, Mme la députée de Crémazie.

Mme Lapointe: M. le Président, hier, j'ai longuement interrogé la ministre et je lui ai fait part de mon inquiétude à l'égard de la montée du privé dans les soins à nos aînés, dans l'hébergement de nos aînés. J'ai aussi indiqué que les contrats, les contrats qui lient le CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf et l'État ne sont pas disponibles dans leur intégralité. Ce matin, on apprend justement la publication de cette étude, là, de la firme — je n'ai pas le nom de la firme...

Une voix: ...

Mme Lapointe: ... — MCE Conseils qui a fait... enfin, qui arrive avec des constats assez troublants et qui confirment, en quelque sorte, ce dont on discutait hier.

Hier, la ministre m'a dit: Écoutez, ça existe en Ontario, ça a l'air de bien aller. Moi, ma question est toujours la même: Est-ce que — puis je ne l'adresse pas à la ministre

tout de suite, là, dans ce sens-là parce que je veux m'en informer — est-ce qu'en Ontario et en Angleterre, est-ce que les soins et les services sont la responsabilité du privé? Parce que ce qui est notre garantie, c'est l'expertise de l'État, l'expertise de nos professionnels et puis la responsabilité de l'État.

Moi, quand je lis, là, dans les principaux constats qui sont dans le communiqué qui a été émis ce matin par la CSN, premièrement, bon, ça a l'air qu'il n'y a pas d'économies du tout, ça va coûter plus cher. Mais, surtout, ce qui me trouble, c'est que le maintien de la qualité des services n'est pas garanti, dans le sens que les mécanismes de contrôle de la qualité des soins sont minimaux. Également, les obligations de transparence, de reddition de comptes et de bonne gouvernance sont inférieures à celles du réseau public. Les conditions de travail vont être moindres, hein? Les conditions offertes sont insuffisantes. Il peut y avoir, étant donné la pénurie de personnel, une interruption de soins. Et, finalement, l'étude, sur le plan financier, semble conclure que ça va coûter 60 millions de plus aux contribuables que ce que ça aurait été si ça avait été dans le mode traditionnel.

Alors, ce que j'aimerais savoir de la ministre, c'est: Premièrement — je pense qu'elle est sensible à ces questions-là — est-ce que la ministre est prête à s'engager à regarder très, très sérieusement non seulement cette étude, mais je pense qu'il y a beaucoup aussi d'autres études qui ont été publiées à l'étranger sur ces partenariats public-privé, à regarder ça très sérieusement et de voir avec ses collègues, de voir avec le ministre de la Santé, la ministre déléguée aux Services sociaux, avant qu'on fasse la levée... la première pelletée de terre pour les quatre autres CHSLD en PPP qui sont prévus pour 2012, de regarder ça avant? Est-ce que ça ne serait pas possible pour la ministre de s'engager vraiment à regarder ça avec ses collègues? Parce que, moi, je suis très, très inquiète. Déjà, on le sait, là, c'est difficile, même dans notre réseau public. Imaginez si on confie des personnes qui ont besoin de plus de trois heures et demie soins au privé sans qu'il y ait reddition de comptes suffisante et sans que les soins et les services ne soient assumés par notre réseau public, qui est responsable de ces personnes fragiles, donc de ces personnes aînées en perte d'autonomie.

Le Président (M. Cousineau): Mme la ministre, il reste 2 min 30 s.

Mme Blais: Oui. Avant que je ne passe la parole, si vous le permettez, au sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, vous savez, on vient de recevoir ça ici, là, à l'instant. Alors, c'est quand même assez volumineux, le rapport. J'ai vu le communiqué de presse, mais je ne peux pas, à partir d'un communiqué de presse, extrapoler. Il faut que je prenne le temps de lire le rapport, qui est quand même de 10 pages, il faut que je prenne le temps de l'analyser, là. Ce serait vraiment déplacé de ma part de me prononcer sur quelque chose que je n'ai pas lu. Mais j'aimerais quand même laisser la parole au sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, qui connaît pas mal plus ces questions-là. Vous avez peut-être quelque chose à dire. Mais je pense que, vous aussi, vous venez de recevoir le rapport en même temps que moi, là.

Le Président (M. Cousineau): M. le sous-ministre.

M. Gagnon (Sylvain): Oui, M. le Président. Brièvement, il est important de préciser — et ça, il faut que la population soit rassurée — je l'ai dit tout à l'heure, il y a eu un processus d'appel d'offres qui a été extrêmement rigoureux en deux étapes: donc, une première étape de qualification qui a conduit par la suite à retenir un certain nombre de promoteurs et, par la suite, sur la base de cahiers de charges extrêmement rigoureux, il y a eu effectivement, là, les décisions qui ont été prises que nous connaissons. Est-il nécessaire de rappeler qu'il y a un processus de reddition de comptes très, très, très rigoureux qui se fait à chaque mois et sur la base, justement, des ententes précises et des attentes qui ont été signifiées et qui ont été convenues dans le cadre de cette entente-là? Il y a un suivi rigoureux à chaque mois qui va se faire pour s'assurer justement que les résultats sont au rendez-vous.

Il est important de rappeler... Parce que, dans l'étude, là, on va prendre le temps, comme l'a dit Mme Blais, la ministre aux Aînés, de faire une bonne évaluation, puisque, si on se fie notamment à ce qu'il y a dans les journaux, quand on parle de mécanismes de contrôle de qualité qui sont différents, j'ai été très clair là-dessus, nous avons l'équivalent des mécanismes d'encadrement clinique, de suivi dans cette résidence-là qu'on a dans le secteur public.

Le Président (M. Cousineau): Merci, M. le sous-ministre. Alors, il ne reste plus de temps à la partie de l'opposition officielle, il reste trois minutes au parti ministériel. Alors? Oui, M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

M. Chevarie: Merci, M. le Président. Je vais être assez rapide et je vais aborder les deux programmes de votre ministère, Mme la ministre, coeur à l'action et le Programme de soutien aux initiatives visant le respect des aînés. C'est deux programmes fort importants, mais on sait qu'ils sont actualisés à travers le Québec par des organismes communautaires, et bien sûr que ces organismes communautaires là sont partout à travers le Québec, touchent différentes clientèles, que ça soit en santé mentale, déficience intellectuelle, les femmes victimes d'agression, ainsi de suite, et également des personnes aînées. Et, dans plusieurs situations, on peut... Je veux faire remarquer ceci, souvent certains intervenants de ces organismes communautaires là sont la seule relation avec une personne en difficulté ou une personne qui n'a pas nécessairement un réseau social, et c'est extrêmement important, ces organismes communautaires là. Mme la ministre, rapidement, j'aimerais ça que vous nous parliez de ces deux importants programmes pour votre ministère.

● (13 h 10) ●

Le Président (M. Cousineau): En 1 min 30 s.

Des voix: Ha, ha, ha!

Mme Blais: Alors, il y avait 100 000 \$ quand je suis arrivée, il y en a maintenant 11,2 millions de dollars. Alors, c'est... 1 million de dollars, 11,2 millions. Je vais seulement vous donner l'exemple d'un projet qui va plaire à la députée de Crémazie et qui est essentiel pour tout le monde, c'est la Société des soins palliatifs à domicile du Grand Montréal qui vient de recevoir une somme de 240 000 \$ sur trois ans pour développer et faire la mise en place d'un service de soutien psychologique pour les professionnels aux personnes malades et aux proches aidants. Donc, encore plus de soins à domicile pour nos personnes

âgées et surtout soutenir les proches aidants qui aident une personne qui reçoit des soins palliatifs. Alors, moi, je pense que, de soutenir un organisme de cette nature-là, on ne peut pas se tromper. Et c'est vrai que c'est un peu dans le domaine de la santé, mais on voit qu'il y a une frontière quand on vient s'occuper des proches aidants et quand il y a les soins à domicile pour les personnes qui sont en phase terminale.

Alors, moi, j'aimerais, M. le Président, si vous le permettez, remercier toutes les personnes qui nous écoutent, qui ont confiance en nous, remercier mes collègues, remercier aussi la députée de Crémazie, remercier tous les gens de la fonction publique, vraiment, qui font un travail inestimable — et, sans eux, je pense que je ne serais pas capable de faire le travail que j'ai accompli — évidemment, mon chef — je l'appelle mon chef de compagnie parce que je passe beaucoup de temps avec lui la semaine — mon chef de cabinet, toute mon équipe de mon cabinet, le président du Conseil des aînés, M. Bazin, et le directeur de la société de gestion, le Dr Boivin.

Le Président (M. Cousineau): D'accord. Merci, Mme la ministre. Moi non plus...

Mme Blais: ...et vous, et les secrétaires qui sont ici, hein, évidemment.

Le Président (M. Cousineau): D'accord. Alors, moi non plus, je n'aime pas beaucoup parler du mot «retraite», je préfère parler de réorientation de carrière ou de nouvelles étapes.

Adoption des crédits

Alors, le temps alloué à l'étude des crédits du portefeuille Famille et Aînés étant presque écoulé, nous allons procéder à sa mise aux voix. Est-ce que le programme 1, intitulé Planification, recherche et administration, est adopté?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Cousineau): Est-ce que le programme...

Une voix: Sur division.

Le Président (M. Cousineau): Sur division, d'accord.

Est-ce que le programme 3, intitulé Condition des aînés, est adopté?

Des voix: Adopté.

Une voix: Sur division.

Le Président (M. Cousineau): Sur division. Est-ce que le programme 4, intitulé Curateur public, est adopté?

Des voix: Adopté.

Adoption de l'ensemble des crédits

Le Président (M. Cousineau): D'accord. Est-ce que l'ensemble des crédits du portefeuille Famille et Aînés est adopté?

Des voix: Adopté.

Une voix: Sur division.

Documents déposés

Le Président (M. Cousineau): D'accord. Je dépose les réponses du ministère de la Famille et des Aînés aux demandes de renseignements généraux et particuliers sur le volet Aînés requis par l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ainsi que le cahier de renseignements fourni par le Conseil des aînés. D'accord?

La Commission des relations avec les citoyens suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, cet après-midi, alors qu'elle procédera à l'étude du volet Communautés culturelles des crédits budgétaires du portefeuille Immigration et Communautés culturelles pour l'année financière 2011-2012. Merci. Bon après-midi.

(Fin de la séance à 13 h 13)